



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

**63<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 15 décembre 2017, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson ..... (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 10.

## Point 114 de l'ordre du jour (suite)

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

#### c) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée se souviendra que, conformément aux alinéas a) à e) du paragraphe 4 de la résolution 60/180, en date du 20 décembre 2005, le Comité d'organisation comprendra les membres suivants : sept pays membres du Conseil de sécurité, dont cinq membres permanents; sept pays membres du Conseil économique et social, qui seront élus au sein des groupes régionaux; cinq pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes; cinq pays figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions des Nations Unies et, enfin, sept autres pays qui seront élus par l'Assemblée générale, l'attention voulue étant accordée à la représentation de tous les groupes régionaux au sein du Comité.

Les membres se souviendront également qu'à la 81<sup>e</sup> séance plénière de la soixante-neuvième session, l'Assemblée a élu la Colombie, l'Égypte, le Kenya, la Malaisie et le Maroc membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qu'à la 80<sup>e</sup> séance plénière de la soixante-dixième session, l'Assemblée a élu El Salvador et le Monténégro membres du Comité d'organisation pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans une lettre datée du 28 novembre 2016 (A/71/664), adressée au Président de l'Assemblée générale, la facilitatrice du groupe des pays dont les contributions financières sont les plus importantes m'a informé que le groupe avait décidé que l'Allemagne, le Brésil, le Canada, le Japon et la Norvège siègeraient pendant les deux années que dure le mandat, soit de 2017 à 2018.

En outre, par une lettre datée du 8 novembre 2016 (A/71/610), adressée au Président de l'Assemblée générale, le facilitateur pour les pays fournisseurs de contingents m'a informé que ces derniers ont décidé que le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Inde, le Pakistan et le Rwanda représenteront la catégorie des pays fournisseurs de contingents pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des documents A/71/664 et A/71/610?

*Il en est ainsi décidé.*

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-44152(F)



Document adapté

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de cinq membres au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. Par sa résolution 60/261, du 8 mai 2006, l'Assemblée a décidé que les membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix siègeraient pendant des mandats de deux ans renouvelables, le cas échéant. Par conséquent, la Colombie, l'Égypte, le Kenya, la Malaisie et le Maroc sont immédiatement rééligibles.

En ce qui concerne les candidats aux cinq sièges à pourvoir, j'informe les membres que pour les États d'Afrique, le Groupe concerné a approuvé la candidature de l'Égypte et du Kenya; pour les États d'Asie et du Pacifique, le Groupe concerné a approuvé la candidature de la Malaisie; et pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe concerné a approuvé la candidature de la Colombie et du Mexique.

Les membres se souviendront qu'aux termes de sa résolution 60/261, l'Assemblée générale a décidé que les règles de procédure et la pratique établie pour l'élection des membres de ses organes subsidiaires s'appliqueront à l'élection des membres du Comité d'organisation. Pour la présente élection, les articles 92 et 94 du Règlement intérieur s'appliqueront. Par conséquent, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

Toutefois, je rappelle le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle requête, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sur cette base?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que le nombre des candidats approuvés par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes correspond au nombre de sièges à pourvoir, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'élire la Colombie, l'Égypte, le Kenya, l'Indonésie et le Mexique membres du Comité d'organisation de la

Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je félicite la Colombie, l'Égypte, le Kenya, l'Indonésie et le Mexique pour leur élection en tant que membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 114 c) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 14 de l'ordre du jour

### Culture de paix

#### Rapport du Secrétaire général (A/71/407)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une brève déclaration.

Maya Angelou, poétesse renommée, a dit : « La haine a causé bien des problèmes dans ce monde et n'en a encore résolu aucun ». Cette simple citation concerne l'un des défis les plus fondamentaux que doit relever la communauté internationale pour bâtir une culture de paix à travers le monde. Le racisme, la xénophobie, l'intolérance et autres manifestations de haine sont la source de nombreux conflits actuels, nourrissent l'extrémisme violent et inspirent les actes de terrorisme. La haine est souvent à l'origine des persécutions et prend pour cible les minorités ethniques et religieuses, les migrants, les réfugiés et d'autres populations vulnérables et marginalisées. Trop souvent, la haine est utilisée par les dirigeants pour exploiter, dans leurs propres intérêts, l'insécurité des peuples, la désunion des sociétés et les injustices de notre monde.

L'ampleur des souffrances humaines qui ont lieu partout dans le monde, la nécessité de rompre le cycle des conflits, de la violence et de la désunion, et l'appel qui est lancé à nous tous pour que nous bâtissions une culture de paix durable, ne sauraient être plus clairs. Le renforcement de la culture de paix exige qu'une attention particulière soit accordée à la promotion de l'entente et du dialogue entre les religions, afin de raviver l'espérance des peuples en l'avenir et les encourager à s'unir en faveur de la paix.

À cet égard, je tiens à saluer le travail accompli par les organismes des Nations Unies – notamment l'UNESCO et l'Alliance des civilisations de

l'Organisation des Nations Unies – pour promouvoir la non-violence et l'entente mutuelle. Leurs initiatives concrètes et novatrices pour promouvoir une éducation en faveur de la paix, sensibiliser davantage le public au pluralisme culturel et renforcer les processus de paix et de réconciliation sont précieuses. Ces actions ciblées peuvent avoir de profondes répercussions en aidant les sociétés divisées à se reconstruire et doivent donc être soutenues et intensifiées.

La mise en place d'une politique à long terme requiert une approche d'ensemble regroupant la paix et sécurité, les droits de l'homme et les initiatives de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un outil essentiel à cet égard. Les objectifs de développement durable reposent sur la reconnaissance fondamentale de l'importance de la paix comme une fin en soi – au travers de l'objectif 16 – et comme une priorité intersectorielle pour la réalisation de l'objectif 17.

La nécessité d'une approche d'ensemble pour construire la paix a également été reconnue dans les résolutions sur le maintien de la paix adoptées en début d'année par l'Assemblée et le Conseil de sécurité - la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016), respectivement. Je suis déterminé à mieux faire comprendre au sein de l'ONU, et parmi les autres parties prenantes pertinentes mondiales, l'importance d'une paix durable et des liens se renforçant mutuellement entre la mise en œuvre du Programme 2030 et l'instauration d'une paix durable. À cette fin, j'organiserai un dialogue informel de haut niveau, le 24 janvier 2017, ici, aux Nations Unies, intitulé « Construire une paix durable pour tous : les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le maintien de la paix ». J'encourage chacun à y participer.

J'aimerais maintenant aborder brièvement la question de la santé mondiale et de la politique étrangère. Les épidémies récentes d'Ebola et de Zika à l'échelle mondiale ont montré de façon indiscutable avec quelle rapidité les crises sanitaires mondiales peuvent franchir les frontières nationales, détourner des ressources limitées en matière de santé et détruire des familles, des communautés et des régions entières. Les conséquences des pandémies mondiales se font sentir bien au-delà du secteur de la santé. Elles entravent le développement socioéconomique, affaiblissent la cohésion sociale et menacent à terme la sécurité aux niveaux national et régional. La Banque mondiale a évalué le coût annuel mondial des pandémies modérément graves à graves à

près de 570 milliards de dollars, soit à 0,7 % du produit intérieur brut mondial.

Traiter de la santé mondiale est donc non seulement un objectif à part entière du Programme 2030, mais l'objectif de développement durable 3 est une condition préalable intersectorielle pour la réalisation des autres objectifs de développement durable, notamment l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives. Dans nos efforts pour répondre aux crises sanitaires mondiales, un certain nombre de mesures clefs doivent être mises en place. En premier lieu, nous devons intensifier les progrès dans la lutte contre le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, l'hépatite, l'Ebola et d'autres maladies transmissibles et non transmissibles, l'attention voulue étant accordée à la résistance croissante aux agents antimicrobiens.

En second lieu, nos réponses aux crises humanitaires doivent prévoir des mécanismes spécifiques pour veiller à ce que les besoins particuliers des femmes et des filles, des enfants, des personnes âgées, des handicapés et d'autres groupes vulnérables soient bien pris en compte.

En troisième lieu, comme il en a été convenu en début d'année lors des réunions de haut niveau sur le HIV/sida et sur la résistance aux agents antimicrobiens, nous devons mieux coordonner l'action internationale, maintenir une volonté politique et garantir un financement plus prévisible afin de renforcer les moyens au niveau mondial de faire face aux crises sanitaires. La mise en place de systèmes de santé nationaux fonctionnant correctement et résilients en matière de fourniture de services, de financement, de ressources humaines, d'infrastructure et d'information ainsi que de systèmes de gestion de l'offre pour répondre aux besoins de santé des populations aux niveaux local et national est bien entendue essentielle. Il en va de même de notre objectif ultime, la création d'une couverture sanitaire universelle, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je tiens, pour terminer, à saluer les efforts déployés par le groupe sur la santé mondiale et la politique étrangère pour appeler l'attention sur les questions sanitaires mondiales, notamment par le biais du projet de résolution A/71/L.41, sur la santé mondiale et la politique étrangère, qui sera adopté aujourd'hui. Face à l'ampleur des urgences sanitaires mondiales qui peuvent se produire à tout moment, menacer nos communautés, saper notre développement, voire détruire notre avenir,

il va de soi que nous devons tout mettre en œuvre pour protéger nos sociétés contre leur incidence.

**M. Ismail** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à adresser mes sincères condoléances aux familles des victimes des odieuses attaques commises récemment en Turquie et en Égypte. En propageant une culture de paix, nous espérons que la haine à l'origine de ces actes de violence pourra être dissipée et éliminée.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et mon pays, le Brunéi Darussalam. Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport annuel sur les activités de l'Organisation dans le domaine de la promotion d'une culture de paix (A/71/407), qui dresse un tableau complet et détaillé des activités et réalisations de l'Organisation et des difficultés auxquelles elle se heurte sur un large éventail de questions d'intérêt commun qui nous préoccupent tous.

Par la richesse de son héritage et de sa culture, l'Asie du Sud-Est accueille une diversité de peuples dont la nature conviviale et pacifique est bien connue. La culture de paix nous a été inculquée dès la création de l'ASEAN en 1967. Le paragraphe 2 de la Déclaration de Bangkok stipule que, parmi les buts et objectifs visés par la création de l'ASEAN figure la promotion d'une paix et d'une stabilité au niveau régional par le respect de la justice et de la primauté du droit dans les relations entre les pays de la région et l'adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La notion de promotion de la paix et de la stabilité est inscrite dans le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, qui a grandement contribué à cette initiative au cours des 40 dernières années. Nous sommes encouragés par le fait que, outre les 35 pays qui ont adhéré au Traité, cette initiative suscite un intérêt croissant chez d'autres pays, ce qui témoigne de leur attachement aux buts et principes figurant dans le Traité, renforce la coopération avec l'ASEAN et contribue à la paix et à la sécurité dans la région.

L'adoption de la Déclaration commune des Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN sur le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région lors de la 49<sup>e</sup> réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, qui s'est tenue en début d'année

en République démocratique populaire lao, souligne de nouveau l'engagement commun de l'ASEAN de continuer de respecter la Charte des Nations Unies, la Charte de l'ASEAN et le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, y compris les buts et objectifs figurant dans la déclaration sur la zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie- du Sud-Est et dans la Déclaration du Sommet de l'Asie du Sud-Est sur les principes de relations mutuellement avantageuses, qui constituent les normes fondamentales régissant les relations amicales et la coopération entre les États.

Alors que nous œuvrons ensemble à la mise en œuvre de la Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN, l'Association réaffirme son engagement commun de maintenir et promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et de régler par des moyens pacifiques les différends sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force, conformément aux principes universellement reconnus du droit international. À cet égard, l'ASEAN continuera de jouer un rôle central dans la mise en place d'une architecture régionale basée sur des règles et réaffirme les valeurs essentielles que sont la modération, la tolérance, la non-violence et l'entente mutuelle ainsi que le respect de la diversité et de la participation de chacun. Pour cela, nous avons adopté une démarche globale pour bâtir notre communauté au sein de la région, en prenant en compte les objectifs fixés au niveau mondial, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans nos efforts pour bâtir une communauté de l'ASEAN inclusive et axée sur l'être humain.

Dans le cadre de cette approche, nous devons inculquer à nos enfants, dès leur plus jeune âge, les valeurs de paix et d'entente. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place le Programme des jeunes volontaires de l'ASEAN qui, en fournissant un cadre dédié au volontariat des jeunes, facilitera la mise en œuvre partout dans la région de projets multidisciplinaires, axés sur le savoir et le relèvement après une catastrophe. Ce programme vise à promouvoir les valeurs d'égalité et de respect mutuel et à renforcer l'entente mutuelle par le dialogue et les échanges entre jeunes. Il incarne la volonté de l'ASEAN de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui en découle.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à des menaces conflictuelles et transfrontières qui attestent clairement non pas d'un niveau de développement mais d'idéologies extrémistes dangereuses qui représentent

des défis majeurs pour notre sécurité et notre capacité de prospérer. L'ASEAN condamne vigoureusement tous les actes de terreur. Les attaques perpétrées dans notre région et à travers le monde non seulement nous rappellent la nécessité d'être vigilants dans la lutte contre ces menaces, mais aussi d'insister sur l'importance d'une culture de paix et de tolérance fondée sur le respect et l'entente mutuels. La paix entre les peuples et les nations ne peut être réalisée par les seuls efforts individuels. Par conséquent, l'ASEAN maintient un dialogue permanent avec ses partenaires extérieurs par le biais des mécanismes de l'ASEAN tels que la réunion du Forum régional de l'ASEAN sur les mesures de confiance et la diplomatie, ainsi que par le biais de nombreuses activités portant sur la sécurité non traditionnelle, la défense, l'aide humanitaire et la gestion des catastrophes.

L'ASEAN salue le rôle joué par l'ONU dans la promotion de la culture de paix par le dialogue et la négociation, en renforçant la tolérance et l'entente mutuelle tout en traitant de toutes les formes de différends politiques et religieux et de radicalisme, y compris l'extrémisme violent. Nous tenons par conséquent à saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction pour le travail précieux accompli par l'Alliance des civilisations de l'ONU et l'UNESCO.

Il est impératif que nous nous dotions d'une culture de paix si nous voulons atteindre les objectifs fixés à l'échelle mondiale et établir des domaines prioritaires. Nous continuerons d'étudier les complémentarités entre la Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, car le développement dépend beaucoup de l'instauration de la paix.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La paix n'est pas seulement l'objectif à atteindre, elle est l'objectif ultime qu'il faut préserver. La paix n'est réalisable que si elle est le résultat de valeurs, de démarches, de traditions, de comportements et de styles de vie conformes à une culture de paix. L'objectif de l'ONU – préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre et affirmer le respect de la dignité et de la valeur de l'être humain – appelle à une culture de paix.

Il ne saurait y avoir de paix sans le plein respect de la souveraineté des États. Il ne saurait y avoir de paix sans le respect de l'autodétermination des peuples et de l'intégrité territoriale des États. Se conformer au droit

international constitue un prérequis fondamental pour réaliser une culture de paix.

Comment peut-on parler de culture de paix lorsque l'existence même d'armes nucléaires représente une grave menace non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour la survie de l'humanité sur la planète? Cuba note avec préoccupation que le profond fossé qui sépare la société humaine en deux camps, les riches et les pauvres, et les disparités toujours croissantes entre le monde développé et le monde en développement représentent une menace pour la prospérité, la paix, la sécurité et la stabilité du monde. Nous sommes convaincus que pour sauvegarder et promouvoir la paix, la politique des États doit se focaliser sur l'élimination de la menace de guerre, notamment de guerre nucléaire, l'engagement de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport (A/71/407) et souligne, à ce propos, que son initiative concernant le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent s'inscrit dans le cadre de l'Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Cette initiative contribue au processus d'Examen mais ne doit pas remplacer la stratégie en place. Il est évident que toute décision sur une question aussi cruciale ne peut être prise que par le biais d'un consensus entre tous les États Membres de l'ONU. Dans la mise en place et la promotion d'une culture de paix, nous devons dénoncer tous les actes, méthodes et pratiques du terrorisme, y compris du terrorisme financé par les États, et nous devons prendre des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau.

Malgré les demandes réitérées de la communauté internationale pour parvenir à une culture de paix et la renforcer, nous constatons la persistance de phénomènes tels que l'intolérance et la discrimination ethnique, religieuse ou raciale. En outre, l'adoption de mesures coercitives unilatérales, le recours à la menace ou à l'emploi de la force, la promotion de plans cachés visant à changer des régimes dans les pays en développement, la mise au point de nouvelles armes plus perfectionnées, la persistance de vastes arsenaux nucléaires, et la violation des principes du droit international par certains États, entravent également la possibilité réelle de promotion d'une culture de paix.

Mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique serait un pas positif vers la paix et le règlement des conflits par des moyens pacifiques. Les manipulations et le recours aux deux poids, deux mesures dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'objectif étant de stigmatiser les pays en développement et de discréditer leurs gouvernements légitimes, ne contribuent pas à l'idéal de paix, tout comme le colonialisme et la violation du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

Cuba estime que l'éducation est le moyen de contribuer à la promotion d'une culture de paix, en intégrant l'étude des différentes cultures et civilisations dans nos cursus – langues, histoire et philosophie sociopolitique – et en procédant à un échange de savoir et d'informations. Parallèlement, nous soulignons le rôle joué par les médias pour propager les valeurs humaines et contribuer au respect mutuel des civilisations grâce à un comportement éthique.

*M. El Haycen, (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.*

Enfin, nous réaffirmons la Déclaration de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes faisant de la zone de l'Amérique latine et des Caraïbes une zone de paix, en appelant à la pleine application de la Déclaration et du Plan d'action pour une culture de paix, et nous réitérons que la paix est une condition fondamentale pour la promotion et la sauvegarde des droits de tous les peuples.

**M<sup>me</sup> Taranatham** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Le Royaume de Thaïlande s'associe à la déclaration que vient de prononcer le Représentant permanent du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/71/407).

La Thaïlande s'exprime aujourd'hui, avec la conviction qu'un effort et une attention soutenus sont nécessaires pour que la paix prévale et soit présente dans tout ce que nous entreprenons et voulons voir se réaliser. La paix dépend de la façon dont nous – les peuples – percevons le monde et de ce que nous voulons en faire. Nous avons donc une responsabilité commune de promouvoir et soutenir la paix, afin qu'elle devienne une culture et un mode de vie indispensables à notre vie.

Cette année, la Thaïlande s'est à nouveau portée coauteur de tous les projets de résolution présentés au titre du point 14 de l'ordre du jour, à savoir « Suite donnée

à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » (A/71/L.47) et « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/71/L.43), parce que nous avons foi dans les efforts visant à mettre efficacement en œuvre les objectifs énoncés dans ces projets de résolution.

J'aimerais également faire connaître le point de vue de la Thaïlande sur cette question. Premièrement, il nous incombe à tous de promouvoir un dialogue et des échanges constructifs entre les différentes cultures et religions, l'apprentissage des différentes confessions et valeurs pouvant permettre de réduire l'ignorance, de parvenir à des terrains d'entente et de prévenir la méfiance et l'incompréhension, qui sont souvent à l'origine de l'intolérance, des conflits et de la violence. Certes, le dialogue ne donne pas des résultats immédiats, mais nous devons sans cesse réunir les conditions propices au dialogue au service de la paix.

La Thaïlande est fière d'avoir accueilli en début d'année le Symposium international sur le dialogue interconfessionnel et la coexistence pacifique dans les sociétés multiculturelles, en collaboration avec le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques, contribuant ainsi à la promotion d'un dialogue plus ouvert entre les peuples de confessions différentes.

Deuxièmement, l'éducation est à même d'entretenir et de renforcer la culture de paix, et les enfants et les jeunes doivent pouvoir développer au plus tôt leur compréhension des différentes cultures et religions et apprécier la diversité au sein des sociétés dans lesquelles ils vivent et au-delà. Pour sa part, la Thaïlande met l'accent sur la région proche de l'ASEAN, l'objectif étant de créer une communauté de l'ASEAN qui respecte et englobe la diversité des cultures, des religions et des langues. Forte de cette conviction, la Thaïlande appuie les cursus et les activités dans les écoles et les universités qui accordent la priorité à l'entente multiculturelle, en particulier au sein de l'ASEAN, ainsi qu'à la notion de renforcement des communautés.

Troisièmement, nous sommes convaincus par le rôle extraordinairement puissant joué par les médias pour créer et maintenir une culture de paix. Nos perceptions et notre compréhension sont presque toujours le résultat de ce que nous lisons, entendons et voyons. Aussi devons-nous veiller à ce que les médias diffusent de façon responsable une information qui soit

propice à la paix et à l'entente mutuelle, fasse obstacle à la haine et aux préjugés et favorise le respect mutuel et la tolérance entre des personnes aux origines et aux identités diverses.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme son attachement et son appui indéfectible à la promotion d'une culture de paix. Le maintien d'une société harmonieuse et la promotion du règlement des différends par des moyens pacifiques ont toujours fait partie de nos valeurs et de notre politique nationale. Nous sommes fiers du rôle que nous avons joué dans le rapprochement des différentes religions, confessions et cultures et tenons à réaffirmer notre volonté de poursuivre cet effort et notre détermination d'œuvrer avec la communauté internationale à la concrétisation de cette aspiration commune.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la question (A/71/407) et à saluer les efforts déployés par le Pakistan, les Philippines et le Bangladesh, principaux coauteurs des projets de résolution A/71/L.47 et A/71/L.43, présentés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui.

De même que la paix et la sécurité internationales constituent le fondement même de l'Organisation des Nations Unies, le point à l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix », est au cœur des travaux de l'Organisation. Dans ces conditions, une culture de paix revêt autant d'importance que toute autre question sur le plan de l'urgence et de la pertinence.

La paix est précieuse, mais elle est fragile. Un large éventail de menaces, telles que l'occupation, l'agression, le terrorisme, l'extrémisme violent, la xénophobie, l'islamophobie, l'intolérance, l'injustice, les rivalités politiques, les armes de destruction massive – en particulier les armes nucléaires – la pauvreté, les inégalités, le sous-développement ou le manque de développement, d'eau et de ressources et les changements climatiques, font peser une grave menace sur la paix, de différentes façons et à des degrés divers. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui dans différentes parties du monde – dans le territoire palestinien occupé, au Yémen, en Syrie, en Iraq, en Libye et au-delà – témoigne de notre incapacité à parvenir à un monde plus pacifique. En même temps, au cœur de la culture de paix se trouvent un espoir pour un avenir commun de l'humanité et la poursuite sans relâche de nos efforts en faveur de la solidarité. Le monde a besoin

aujourd'hui d'un engagement renouvelé à l'égard de la paix pour tous.

Les tragédies humaines du siècle dernier nous ont enseigné l'importance de la diversité, de la tolérance, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la modération, du dialogue entre les cultures et de la coexistence. Nous devons progresser plutôt que reculer sur le plan de ces valeurs fondamentales.

Les attaques récentes perpétrées par des groupes extrémistes violents comme Daech, le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes dans notre région font clairement apparaître que, quelles que soient la brutalité et la cruauté des forces du terrorisme et de l'extrémisme violent, celles-ci n'ont aucune chance de venir à bout de la détermination des nations. Cependant, la paix signifie davantage que l'absence de guerre. Ainsi, pour qu'une culture de paix puisse s'épanouir, nous devons répondre à la culture qui sème la haine et l'intolérance. Il n'y aura de paix véritable que si les graines de la sagesse, de la compassion, du dialogue et du respect d'autrui germent dans l'esprit de chacun.

Ceux dont l'identité ou le pouvoir sont enracinés dans l'affrontement, le rejet et l'excommunication sont fondamentalement opposés à la tolérance et à la paix. Le monde entier sait qu'une mentalité absurde nourrit les forces obscures du terrorisme. Cependant, alors qu'une action résolue contre ce culte de la haine est attendue de longue date, des bénéfiques politiques et des intérêts particuliers à court terme y font obstacle. Pour envisager la paix, nous devons renoncer aux mentalités fondées sur l'interventionnisme, la domination mondiale et l'hégémonie culturelle et militaire. Si nous voulons que s'instaure une fois pour toutes une paix véritable, il faut que les centres de pouvoir admettent qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux problèmes complexes du monde.

La guerre et les conflits se sont toujours imposés aux sociétés. Mais le coût de la guerre nous pousse aujourd'hui à y renoncer. Il faut donc absolument que l'instauration d'une paix durable devienne une réalité. Pour cela, la République islamique d'Iran, principal partisan d'un monde opposé à la violence et à l'extrémisme, invite à nouveau toutes les nations éprises de paix à unir leurs forces pour défendre la cause de la paix.

**M<sup>me</sup> Al-Temimi** (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport à la fois riche et complet (A/71/407),

présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. Il ne fait aucun doute que l'instauration de la paix au sein de nos sociétés et entre les peuples n'est possible que dans un environnement favorable réunissant les conditions appropriées. Il incombe à l'ONU et à ses États Membres de contribuer à l'instauration d'un climat garantissant l'exercice par le peuple de ses droits inaliénables et la réalisation des objectifs de développement durable, tels qu'ils figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.

J'aimerais centrer mon propos sur le rôle central joué par l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies pour faire progresser la culture de paix et le dialogue entre les civilisations, en insistant sur l'importance d'un appui constant aux activités des États Membres de l'Alliance, qui contribuent directement à la promotion d'une culture de paix, comme l'indique le rapport qui nous est soumis. Je tiens également à rappeler que le Qatar, qui a été l'un des premiers États à avoir appuyé la création de l'Alliance des civilisations de l'ONU, continue fournir toutes les formes de soutien à l'Alliance.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du concept de promotion et de renforcement de la culture de paix marque une étape importante en vue de l'instauration de la paix et de la justice pour toutes les nations. Le Qatar attache une importance particulière à cet objectif, que nous cherchons depuis si longtemps à atteindre. Convaincu de l'importance que revêt la promotion de sociétés éprises de paix et de justice, le Qatar fait porter ses efforts sur la participation de tous ses citoyens, en particulier des jeunes qui ont la responsabilité d'assurer un avenir de paix et de prospérité. Parallèlement, le Qatar s'emploie avec un groupe d'États au sein de l'Alliance à accompagner les États Membres dans leurs efforts pour réaliser l'objectif 16, en rendant compte des réalisations des États et des difficultés auxquelles ils se sont heurtés, afin de les encourager à poursuivre sur leur lancée et de leur fournir conseil et assistance.

À l'instar de l'ONU, l'État du Qatar privilégie également la prévention des conflits et la médiation en adoptant des politiques visant à prévenir les conflits armés et à régler les conflits par des moyens pacifiques. Sur la demande des parties concernées et sur la base de la Charte des Nations Unies, le Qatar a participé aux efforts de médiation fondés sur le principe du dialogue

comme approche fondamentale pour régler leur conflit. Cette approche a donné de bons résultats, qui ont été salués par la communauté internationale dans le cadre des efforts déployés au niveau international pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui menacent la paix et la sécurité mondiales. Le Qatar a adopté une démarche axée sur la coopération pour aborder les causes profondes de l'extrémisme violent en renforçant les capacités d'autonomie des communautés, en offrant des possibilités d'emploi, en améliorant l'économie et en encourageant le dialogue, la tolérance et le renoncement à la discrimination sectaire ou raciale.

Face aux graves incidences de l'extrémisme violent sur l'esprit des jeunes et des enfants, le Qatar, en coopération avec le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, a organisé un débat de haut niveau sur la protection des enfants et des jeunes touchés par l'extrémisme violent. À cette occasion, l'État du Qatar a annoncé son soutien à un projet commun avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l'objectif étant d'autonomiser les jeunes dans la région arabe et de les protéger contre le terrorisme.

Le Qatar attache une importance particulière à l'éducation, car c'est l'un des moyens les plus efficaces d'œuvrer pour la paix et la prospérité. Nous avons lancé de nombreuses initiatives en matière d'éducation aux niveaux national, régional et international, en particulier dans les régions en proie à des conflits et des guerres, la plus récente ayant été une initiative visant à éduquer et former des réfugiés syriens, ainsi que la tenue du Sommet mondial de l'innovation pour l'éducation. Toutes ces initiatives font partie de l'engagement du Qatar de concrétiser les ambitions du Qatar à l'horizon 2030, qui visent à améliorer les échanges culturels entre les nations, favoriser le dialogue entre les civilisations et promouvoir la coexistence pacifique entre les États.

En plus de ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales, le Qatar a mobilisé ses ressources pour mettre en place des institutions nationales chargées de propager une culture de paix, promouvoir l'acceptation des autres et lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, parmi lesquelles le Centre international de Doha pour le dialogue interconfessionnel chargé d'établir des passerelles entre la coopération et l'entente, et le Centre de civilisation islamique Hamad Bin Khalifa de Copenhague en vue d'appuyer les efforts internationaux pour promouvoir la coexistence pacifique entre les États.



Enfin, le Qatar est résolu à appuyer les efforts visant à promouvoir le dialogue entre les cultures et les religions ainsi qu'une culture de paix afin d'assurer un avenir meilleur pour la postérité, au sein de notre société et dans le monde entier.

**M<sup>me</sup> AIGharabally** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à adresser mes remerciements, au nom de mon pays, au Secrétaire général et à son équipe pour la présentation aujourd'hui du rapport à l'examen (A/71/407), qui fournit un aperçu détaillé des activités menées par les principales entités du système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix, le dialogue, l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix.

Nous saluons également le travail accompli par l'UNESCO pour renforcer une culture de la paix promouvant la tolérance et le refus de la violence, facilité en cela par la résolution 53/243, intitulée « Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix » et par la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Nous prenons note également des résolutions 70/19 et 70/20, qui sont dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces résolutions appellent toutes les communautés à favoriser la paix et la justice, conformément à l'objectif 16 des objectifs de développement durable. Nous tenons également à remercier les États Membres qui ont déposé des projets de résolution pour donner effet au principe d'une culture de paix.

Nous vivons dans un monde où la paix est menacée par des conflits et des différends non seulement entre les nations et les communautés, mais aussi entre les individus. Le sectarisme et l'extrémisme violent, la violence et les tensions, voire les conflits intellectuels, revêtent un caractère de plus en plus effrayant. Ainsi, nous rejetons l'opinion d'autrui et nous l'excluons. Nous ne vivons pas en harmonie. Il nous faut par conséquent comprendre les raisons de l'intolérance et du rejet d'autrui et de ses opinions, et les raisons pour lesquelles nous recourons à la violence pour exprimer nos opinions. Des efforts s'imposent aux niveaux local, régional et international pour passer d'une culture de haine et de racisme à une culture de dialogue et de coexistence.

Le monde est confronté à d'autres menaces, celles de l'extrémisme et du terrorisme. Aucun État, aucune communauté n'est à l'abri de ces fléaux, qui représentent une menace pour la culture de paix et de dialogue. C'est la raison pour laquelle nous devons

promouvoir la paix, la tolérance, le dialogue, l'entente et la coopération entre les religions et les cultures.

La Charte des Nations Unies commence par ces mots : « Nous, peuples du monde », c'est-à-dire, nous, les différents peuples qui venons d'horizons différents, avec une culture, une civilisation et des croyances qui nous sont propres également. Nous vivons tous dans un seul monde et façonnons ensemble une civilisation mondiale de l'humanité. C'est pourquoi l'État du Koweït attache une importance particulière à la question du renforcement de la paix, en particulier aujourd'hui, alors que l'extrémisme et le terrorisme ne font que croître, frappant de nombreux pays et semant le chaos et la peur dans nos sociétés. Ainsi, en juin 2015, mon pays a été la cible d'une attaque terroriste qui a coûté la vie à 27 personnes. Le but était de provoquer des tensions confessionnelles, mais nous avons travaillé avec tous les membres de notre communauté et avons tenu bon face aux attaques criminelles. Cet acte odieux, loin de nous intimider, va consolider notre détermination, notre cohésion et notre unité face au terrorisme et à l'extrémisme.

L'État du Koweït promeut la tolérance et la coexistence, conformément aux valeurs et principes de sa Constitution, qui définissent les droits et les obligations de tous les citoyens, sans aucune discrimination sociale, linguistique ou religieuse. La Constitution koweïtienne réaffirme également que la justice et la liberté sont les piliers de notre communauté. Le Gouvernement koweïtien a ainsi décidé de créer un comité de haut niveau chargé de lutter, au nom de notre communauté, contre l'extrémisme et le radicalisme. Tous ces efforts visent à promouvoir le principe d'unité nationale entre les différentes factions.

La culture de la paix est ancrée dans la communauté et la société koweïtiennes, et ce bien avant la création de notre État moderne. Nous vivons en harmonie avec les autres cultures et religions, et notre histoire regorge de nombreux exemples de rapprochement et d'ouverture. Nous avons inscrit ces valeurs dans une Constitution qui garantit la liberté d'opinion, d'expression et de religion. L'État du Koweït est petit par sa superficie, mais il est le point de rencontre de différents peuples et regroupe des citoyens de cultures et de religions différentes, qui vivent dans la sécurité et la stabilité, sur la base du respect mutuel.

Enfin, nous affirmons que la culture de la paix dépend de nos efforts pour renforcer et appliquer les principes, tels que le respect des droits de l'homme, la

liberté d'opinion, l'égalité et la lutte contre la pauvreté et le chômage. Le peuple doit œuvrer également à la réalisation de ces objectifs. Ainsi, un peuple qui n'a pas le droit de vivre décemment ne connaîtra jamais la culture de la paix et de la non-violence. Nous appelons par conséquent au respect de ce droit afin que nous puissions œuvrer ensemble à l'instauration d'un monde de tolérance et d'amitié pour tous.

**M. Tuy** (Cambodge) (*parle en anglais*) : Avant de faire une déclaration à titre national, je tiens à m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la culture de paix.

J'ai pris bonne note du rapport du Secrétaire général (A/71/407), qui souligne les activités mondiales visant la promotion d'une culture de paix. Ma délégation approuve l'idée selon laquelle nous devons faire davantage pour prévenir et arbitrer les crises mondiales, plutôt que de mettre uniquement l'accent sur la gestion des conflits.

Il est important que la communauté internationale fasse sienne l'objectif de développement durable 16, qui vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, tout en soutenant les institutions gouvernementales fondées sur la primauté du droit. Promouvoir la participation des jeunes gens et des jeunes femmes aux structures de gouvernance internationales permettra à nos sociétés d'être plus représentatives et inclusives. De la même manière, renforcer la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiales contribuera à la réalisation d'une culture de paix universellement acceptée.

Les jeunes incarnent l'espoir d'un monde meilleur; ils sont l'avenir du progrès et du développement de notre civilisation. C'est pourquoi nous ne pourrions préserver l'avenir de la jeunesse tout en promouvant une culture mondiale de paix qu'en améliorant la situation sociale, politique et économique dans le monde. Il convient de noter qu'il ne peut y avoir de développement socioéconomique durable que si nous réunissons au préalable les conditions d'un avenir sûr et prospère pour notre jeunesse. Cette année, mon gouvernement a décidé d'accorder davantage la priorité aux jeunes en tant que force vive pour maintenir une culture de paix dans le pays. Grâce à la politique mise en place par le gouvernement, de plus en plus de jeunes dirigeants occupent des postes élevés dans le législatif et l'exécutif au Cambodge.

Il est regrettable que, de nos jours, les conflits armés continuent de faire rage et de faire des victimes parmi les combattants et les civils, y compris des enfants dans certaines régions du monde. Par la menace qu'il continue de faire peser sur la paix et la sécurité, l'extrémisme violent réduit nos espoirs. Un certain nombre de conflits sont dus au fait que certaines populations sont mises à l'écart, marginalisées, exclues et mal nourries. Ces personnes peuvent facilement succomber aux groupes d'extrémistes violents, aux terroristes et au crime organisé. Ces facteurs peuvent se traduire par un ralentissement du développement.

Ma délégation est vivement préoccupée par l'intensité et la propagation des attaques terroristes, ainsi que par le recrutement permanent de combattants terroristes. Pour promouvoir une culture de paix, la communauté mondiale doit travailler en étroite coopération pour stopper la propagation du terrorisme et lutter contre les discours violents et les dérives idéologiques des organisations terroristes. Dans ce contexte, la lutte antiterroriste doit élaborer une stratégie globale. Conformément à la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, la communauté mondiale doit se donner pour priorité la lutte contre la radicalisation et le recrutement terroriste en faisant obstacle à la propagande terroriste et en stoppant l'utilisation par les terroristes des technologies de l'information, des réseaux sociaux et d'Internet à des fins d'incitation à l'extrémisme violent et pour propager des messages violents.

Il va sans dire que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle important pour mettre fin aux conflits mondiaux et établir des principes de consolidation de la paix dans de nombreuses régions. Mais le succès des opérations de maintien de la paix exige des contingents des Nations Unies disciplinés. Une meilleure coordination entre les organismes pertinents est nécessaire, tout comme la pleine coopération des pays hôtes. En outre, il est difficile de parvenir à la paix, plus encore de la maintenir. Par conséquent, la bonne gouvernance et l'état de droit sont des préalables essentiels à la stabilité, sans lesquels les sociétés ne peuvent pas fonctionner, et encore moins prospérer. Tous les gouvernements ont besoin d'une bonne gouvernance stable et prévisible pour progresser. Les partenariats à tous les niveaux du gouvernement et de la société seront indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans un contexte plus large, mon pays pense que chacun, quelle que soit sa croyance religieuse, doit entretenir la culture de la paix dans son cœur. Il faut recourir aux mesures de confiance et à la diplomatie préventive grâce à des mécanismes multilatéraux et régionaux. De même, concilier les intérêts de tous les groupes sociaux, qu'ils soient pauvres ou confrontés à l'inégalité et quelle que soit leur appartenance ethnique, et accepter la réconciliation dans le cadre d'un processus progressif à divers niveaux contribuera à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

**M<sup>me</sup> Konurbayeva** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan se félicite du rapport du Secrétaire général (A/71/407) qui nous est soumis et remercie les facilitateurs – les Représentants permanents du Bangladesh, du Pakistan et des Philippines – pour leur contribution à la promotion des deux projets de résolutions présentés au titre du point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix ».

Le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, dans le contexte du développement durable, revêt une signification et une importance plus grandes, au regard de l'intensification des conflits prolongés, de l'extrémisme violent, des violations flagrantes des droits de l'homme, des crises humanitaires et des flux massifs de réfugiés. Les nombreux processus historiques mondiaux de 2015 exigent des sociétés pacifiques et inclusives et une stabilité politique, économique et sociale pour leur mise en œuvre en 2016 et au-delà. Par conséquent, un plan d'action synergique, englobant les huit domaines du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, est un facteur déterminant pour assurer la réalisation des 17 objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1, 4, 16 et 17. En partenariat avec tous les acteurs concernés, les racines de la paix se développent, nous faisant passer d'un monde individualiste à un monde en évolution dans lequel les besoins humains fondamentaux sont satisfaits et la pauvreté éliminée, et réalisant ainsi le principal objectif de développement durable.

Nous devons tracer une nouvelle voie pour l'humanité, en relevant ces défis et en nous inspirant de la grande variété d'approches fondamentales sociales, axées sur le facteur humain et environnementales en matière d'éducation, de science, de culture et de communications afin de réduire au maximum la violence et l'extrémisme. Une action bien coordonnée s'impose de la part de l'ONU, de ses États Membres, des organisations régionales et de toutes les autres

parties prenantes afin de renforcer la cohésion sociale et la participation démocratique de tous les segments de la population, y compris les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et religieuses, les migrants, les populations autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées. Nous devons nous concentrer sur les droits de l'homme, le pluralisme et l'égalité des sexes tout en intensifiant nos efforts pour mettre fin à toutes les formes de xénophobie, de discrimination raciale et d'intolérance.

Afin de tirer parti de la sagesse et de l'influence des dirigeants spirituels pour favoriser la paix et la stabilité, le Kazakhstan organise tous les trois ans le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles. Notre coopération avec l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et avec l'UNESCO renforcent la mise en œuvre de la culture de paix. Sur l'initiative du Kazakhstan, l'Assemblée générale a organisé cette année le Forum des religions pour la paix, en même temps que se tenait à Astana une conférence sur le thème « Les religions contre le terrorisme », à laquelle des dizaines de parlementaires et des chefs religieux du monde entier ont participé afin de débattre de la façon de lutter contre l'extrémisme violent et les idéologies qui le nourrissent.

La paix est devenue l'otage de la science et de la technologie, qui sont utilisées à mauvais escient pour produire et faire proliférer des armes de destruction massive – armes radiologiques, chimiques et biologiques et nucléaires. Le Kazakhstan est en faveur d'un désarmement complet et de la non-prolifération. L'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires, tel qu'envisagé dans le manifeste récemment publié par le Président Nazarbayev, intitulé « Le monde du XXI<sup>e</sup> siècle », est ambitieuse mais réaliste. Nous appelons les parlementaires, les politiciens et les chefs religieux à appuyer le principe d'un mouvement antinucléaire mondial. Les milliers de milliards de dollars dépensés pour des armes meurtrières devraient être consacrés au développement durable, qui peut contribuer à promouvoir la culture de paix.

Il est grand temps que nous changions d'état d'esprit, tant sur le plan individuel qu'au niveau exécutif. Le Kazakhstan occupera un siège au Conseil de sécurité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il continuera d'œuvrer en faveur de la paix, comme c'est le cas depuis son accession à l'indépendance en 1991. Nous appuyons pleinement les projets de résolution qui nous sont soumis pour examen et adoption. Alors que nous

célébrons aujourd'hui les 25 ans de notre souveraineté, nous prenons le ferme engagement de nous joindre aux initiatives internationales visant à promouvoir une culture de paix dans notre pays, dans les régions et à l'échelle mondiale.

**M. Scappini Ricciardi** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, le Paraguay remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son rapport détaillé sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, publié sous la cote A/71/407, qui nous donne l'occasion de débattre de l'un des principaux piliers de l'Organisation.

Le Paraguay aspire à un monde meilleur pour tous, sans distinction. La culture de paix, telle que définie par l'ONU, consiste en

« des valeurs, des attitudes et des comportements... qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation » (*résolution 52/13, deuxième alinéa du préambule*)

entre les individus, les groupes et les États. Il s'agit d'une définition assez large qui nous indique la voie à suivre dans notre recherche de la paix et nous montre qu'il importe de nous attaquer aux causes profondes des conflits.

Il est essentiel de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté et les inégalités. C'est pourquoi nous devons accorder la priorité aux besoins immédiats et à long terme des populations les plus vulnérables. Nous savons déjà que la paix n'est pas seulement l'absence de conflit et que la pauvreté et les inégalités font obstacle à la paix. Nous traversons une période difficile où, chaque jour, des milliers de vies humaines sont perdues, des familles sont expulsées de leurs maisons et des populations entières forcées de migrer. Si l'on y ajoute les dégâts irréparables causés à l'environnement et au patrimoine culturel – auxquels il sera, dans bien des cas, difficile de remédier – nous sommes face à une situation d'une gravité sans précédent.

Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'entrée en vigueur du Traité de Paris sur les changements climatiques, les États Membres de l'ONU ont compris qu'ils doivent agir de façon plus concrète et rapide. Nous avons été en mesure, malgré nos divergences et nos intérêts particuliers, d'adopter ces instruments précieux qui peuvent et

doivent permettre de relever certains des défis auxquels est confrontée l'humanité. Nous ne devons pas oublier qu'au travers du Programme 2030, nous avons pris en faveur des peuples, de la planète et de la prospérité l'engagement de renforcer la paix universelle et l'accès à la justice.

À cet égard, l'objectif 17 de développement durable fournit une orientation concrète, large et inclusive avec des cibles précises qui faciliteront la mise en œuvre des objectifs par tous les pays. Dans le cas du Paraguay, dans le cadre de son plan de développement national, Paraguay 2030, les objectifs de développement durable ont tous été pris en compte et mis en place en fonction de nos propres priorités et des défis à relever.

Nous devons faire preuve de créativité et d'une volonté politique renouvelée afin de répondre de façon efficace et durable aux exigences d'un monde en perpétuel changement. La crise des réfugiés et les réalités auxquelles font face les migrants, les inégalités entre les sexes, la détérioration de l'environnement et les changements climatiques, pour ne citer que quelques défis, exigent que nous agissions davantage et de manière urgente.

Le Paraguay est convaincu que le système multilatéral doit promouvoir et garantir une culture de paix par le biais d'orientations claires qui permettent aux pays de traduire ces directives dans des mesures concrètes. Nous devons garder à l'esprit que l'éducation est l'un des outils fondamentaux pour instaurer une culture de paix. Depuis sa récente élection au Conseil exécutif de l'UNESCO, le Paraguay s'est engagé à promouvoir la diversité culturelle en préservant tous les aspects du patrimoine et en améliorant l'expression culturelle. Comprendre et accepter que la diversité enrichit notre environnement plutôt qu'elle ne nous divise doit contribuer à la consolidation de la paix.

Afin de contribuer à la promotion d'une culture de la paix, mon pays a aussi proposé que l'Assemblée générale proclame le 30 juillet Journée internationale de l'amitié. Cette proposition a été adoptée en 2011 par consensus en tant que résolution 65/275. Nous sommes convaincus que cette valeur universelle, l'amitié, inspire des initiatives en faveur de la paix, promeut la tolérance, tisse des liens et jette des passerelles entre les communautés en tenant compte de la diversité culturelle et religieuse. Elle contribue aussi aux efforts que fait la communauté internationale, conformément à la Charte des Nations Unies, pour promouvoir le dialogue entre les

civilisations, la solidarité, la compréhension mutuelle, la réconciliation.

Enfin, il ne fait aucun doute que nous avons tiré des enseignements de l'expérience. Nous avons surmonté des obstacles et progressé sur d'importantes questions, mais beaucoup reste à faire. Tirons les leçons de nos erreurs, partageons les pratiques optimales et acceptons la diversité. Respectons les cultures, inculquons des valeurs et unissons nos forces, mais, avant tout, mettons l'être humain et le bien-être général au cœur de nos travaux afin d'édifier un monde plus juste pour toute l'humanité.

**M. Islam** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/71/407), intitulé « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». Le rapport nous donne un aperçu des activités menées par les principales entités des Nations Unies œuvrant dans les domaines de la culture de paix.

Le monde est confronté aujourd'hui à de nombreux problèmes liés aux divisions et à une étroitesse d'esprit, qui font obstacle à nos objectifs communs, à savoir une paix, une stabilité et un développement durable. Le nombre de personnes déplacées est le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Des milliers de migrants sont privés de leurs droits et sont confrontés à des difficultés dans leurs pays d'origine, de transit et de destination. De nombreuses parties du monde sont confrontées à une culture du préjugé, de l'inégalité, de la discrimination, de l'intolérance, de la xénophobie, du chauvinisme et de la violence. Il est donc de notre responsabilité de nourrir et de cultiver en toute conscience une culture de paix, aux niveaux national et international, aux Nations Unies et au-delà.

La culture de paix est très ancrée dans notre cœur. Elle doit être notre mode de vie. L'humanité tout entière aspire à une culture de paix, car elle est l'essence même de la Charte des Nations Unies et un impératif dans le contexte mondial actuel. Promouvoir et inculquer l'esprit de la culture de paix est au cœur d'une coexistence pacifique et mutuellement respectueuse et du dialogue entre les différentes civilisations, cultures, religions, confessions et croyances à travers le monde.

Depuis 1997, le Bangladesh a participé de façon active à la présentation à l'Assemblée générale de ce projet de résolution sur la culture de la paix, et depuis 2001, il présente cet important projet de

résolution. L'année dernière, la résolution 70/20 a reçu l'appui massif des États Membres et a été parrainée par une centaine de pays.

Le père de la nation bangladaise, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, a profondément enraciné une culture de paix dans les principes fondamentaux de la politique étrangère du Bangladesh, qu'il a exposés devant cette même Assemblée il y a 32 ans. L'amitié envers tous et la malveillance envers personne, le règlement des différends par des moyens pacifiques, le renoncement au recours à la force dans les relations internationales et une contribution à la paix et à la sécurité mondiales, tels ont été les principes de sa politique étrangère, auxquels nous adhérons entièrement.

Ces principes ont inspiré le Bangladesh, qui est à l'avant-garde de la promotion d'une culture de paix au travers de son rôle de chef de file dans le maintien de la paix de l'ONU en tant qu'un des plus grands contributeurs de contingents. En tant que membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix, le Bangladesh intègre une culture de paix, l'autonomisation des femmes et l'éducation pour tous dans les mandats de consolidation de la paix après les conflits. Fidèle à son attachement à la paix, le Bangladesh a pris en 2000 l'initiative d'inscrire pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Gouvernement bangladais actuel, sous la direction de la Première Ministre Sheikh Hasina, s'est également engagé à promouvoir la paix non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux régional et international et à maintenir une politique de tolérance zéro pour toutes les formes de terrorisme, d'extrémisme violent et de radicalisation.

Le forum de haut niveau organisé par le Président de l'Assemblée générale a offert une occasion unique de réunir les États Membres et les parties prenantes. Le forum organisé cette année, le 1<sup>er</sup> septembre, s'est caractérisé par une plus grande participation et un intérêt accru, une collaboration ouverte entre les États Membres, les organisations internationales et la société civile. Nous sommes reconnaissants au Président de l'Assemblée générale d'avoir communiqué le résumé des délibérations lors du forum d'une journée consacré à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action avec tous les États Membres. Cela a été extrêmement utile.

Les négociations se sont achevées sur le projet de résolution A/71/L.47, intitulé « Suite donnée à la

Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ». Nous remercions les États Membres et leurs délégations de leur participation active, de leur compréhension et de leur appui au processus de négociation cette année. Nous espérons que, comme les années précédentes, nous serons en mesure d'adopter le projet de résolution par consensus et avec un grand nombre de parrains.

**M. Hilale** (Maroc) : Je voudrais en premier lieu remercier les facilitateurs des deux résolutions portant sur la culture de la paix (A/71/L.43 et A/71/L.47), pour leur engagement ainsi que leurs efforts renouvelés, année après année, dans le cadre de ladite facilitation.

Ma délégation est heureuse de coparrainer encore une fois les projets de résolution relatifs à la culture de la paix, intitulés « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » et « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». À cette occasion, ma délégation tient également à remercier M<sup>me</sup> Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, et M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, pour leurs efforts en faveur de la diffusion d'une culture de paix, du dialogue et du respect des différences.

C'est avec plaisir que ma délégation participe aujourd'hui et à l'instar des années précédentes, au débat consacré au thème de la culture de paix. Un thème dont l'importance pour le Maroc n'est point à démontrer, tant l'attachement au dialogue et à la tolérance religieuse est patent, puisqu'il résulte non seulement des valeurs séculaires ancestrales, véritables composantes de son capital immatériel, mais aussi des pratiques ancrées et continuellement renouvelées dans mon pays. Dans notre contexte mondial actuel, l'intolérance religieuse s'est malheureusement multipliée ces dernières années, l'incompréhension s'est installée et nous ne pouvons que déplorer la rupture du dialogue et la montée de l'extrémisme de tout genre.

C'est en vue de rappeler les valeurs authentiques des religions ainsi que l'essence de leurs messages de paix, de tolérance et de solidarité que le Maroc a accueilli à Marrakech, du 25 au 28 janvier 2016, le Forum sur « Les droits des minorités religieuses en terre d'islam : le cadre juridique et l'appel à l'action ». Pour nous, la protection des droits des musulmans et des non musulmans, sans aucune distinction entre eux, découle aussi bien du message religieux, que de notre

Constitution elle-même. Dans son allocution adressée aux participants dudit Forum, S. M. le Roi Mohammed VI a rappelé ce qui suit :

« Nous avons besoin de ces valeurs communes non seulement pour nous inspirer de l'idéal de tolérance dont elles sont porteuses, mais aussi pour y puiser les ressources nécessaires à une construction renouvelée de l'humain, et la capacité de mobilisation pour jouir d'une vie exempte de guerres, de convoitises et d'incitations à l'extrémisme et à la rancœur, où l'humanité verrait s'estomper ses souffrances et ses crises en prélude à l'élimination des risques d'un clash des religions ».

Dans la lutte contre l'extrémisme religieux, le Maroc prône une approche multidimensionnelle, car l'approche purement sécuritaire ne peut suffire. L'extrémisme religieux doit être combattu en profondeur, à travers la mise en œuvre de mesures concrètes qui englobent aussi bien les secteurs religieux *stricto sensu* que les secteurs socio-économiques. Convaincu de la nécessité d'une approche holistique, le Maroc s'est engagé dans la réorganisation du champ religieux, entamée dès 2005; l'encadrement de la formation des imams; l'institution des mourchidates, qui contribuent à la transmission du message religieux aux femmes, et le cas échéant, à leurs enfants; la réforme des livres scolaires et le lancement d'une chaîne de télévision et de radio qui assurent la diffusion d'un message religieux et de paix conforme aux valeurs de l'islam modéré et tolérant. De plus, depuis l'inauguration de l'Institut Mohammed VI de formation des imams mourchidates et mourchidines de Rabat en mars 2015, près de mille imams, aussi bien nationaux qu'internationaux ont pu bénéficier des enseignements qui y sont dispensés.

De par son histoire et son héritage civilisationnel, le Maroc est un pays de tolérance, de paix, d'ouverture, un espace de diversité et de brassage, une terre de dialogue interculturel et de coexistence harmonieuse entre les religions. S. M. le Roi Mohammed VI, Commandeur des croyants, a rappelé l'attachement du Royaume à donner à l'islam l'image qui est réellement la sienne, celle de la tolérance, de la vertu, de l'appel à la paix universelle, du rejet de l'extrémisme et de la discorde.

Enfin, aujourd'hui plus qu'hier, la coopération entre les leaders de toutes les religions est vitale. Celle-ci doit avoir pour fondement la tolérance et le respect mais doit s'efforcer de garantir par les lois nationales, droits et libertés, mais plus particulièrement la paix au

sein de nos propres sociétés dans le voisinage régional, mais également au niveau universel.

**M<sup>me</sup> Bourhil** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose remercier le Président, de nous avoir conviés à ce débat sur le point 14 de l'ordre du jour, sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action d'une culture de paix. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport, intitulé « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/71/407).

Nous assistons aujourd'hui à une terreur croissante face à des phénomènes tels que la radicalisation et l'extrémisme dans différentes parties du monde, alimentés par des idéologies fanatiques, une absence de compréhension et de communication, des inégalités de développement considérables entre les pays et par la pauvreté. De nombreuses sociétés sont ainsi devenues un terrain fertile pour le fléau du terrorisme. Autant de facteurs qui nous imposent de consacrer tous les moyens disponibles, aux niveaux national, bilatéral et international, à la lutte contre ces phénomènes dévastateurs et à l'instauration de la stabilité, de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

La Tunisie – qui a toujours accueilli diverses civilisations et est un centre d'échanges, de tolérance et de dialogue entre les cultures et les religions – réaffirme son attachement à la paix, au rapprochement des peuples, à la coexistence pacifique et à la promotion des notions de tolérance et de dialogue au service de la stabilité sociale. La Tunisie a toujours prôné le règlement des différends par des moyens pacifiques. Nous avons instauré un dialogue national dans une période extrêmement difficile, celle de la transition démocratique entreprise ces dernières années.

Grâce au dialogue et à l'entente entre les différentes composantes du pays, y compris la société civile et d'autres forces nationales, nous sommes parvenus à répondre aux défis nationaux et à aboutir à un consensus qui nous a permis d'opérer une transition vers la démocratie et une société respectueuse du droit, des droits de l'homme et des principes de justice et de tolérance. C'est ce qui a valu à un groupe de Tunisiens le prix Nobel de la paix en 2010 en reconnaissance du dialogue national sur la paix, qui transmet un message selon lequel le monde aspire à la paix, à la tolérance et au dialogue, eu égard notamment à tous les conflits qui sévissent partout dans le monde.

Afin de souligner les valeurs de tolérance et d'acceptation des autres, le 18 novembre, au Musée national du Bardo, la Tunisie a donné lecture de la Déclaration de Tunis contre le terrorisme et pour la tolérance et la solidarité entre les peuples, les cultures et les religions. La Déclaration a été rédigée en collaboration avec le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée et conformément aux principes de tolérance, de coexistence entre les peuples de différentes religions et de respect d'autrui.

De nos jours, la communauté internationale, les organisations, la société civile, les secteurs privé et public et les médias ont le devoir d'assurer la promotion d'une culture de paix et d'entente entre les peuples, les religions et les cultures, dans le cadre de l'ONU et de ses programmes, y compris ceux de l'UNESCO et de l'Alliance des civilisations. Ces organismes et mécanismes doivent avoir pour objectif l'instauration de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent, l'intolérance et l'incitation au terrorisme grâce à des efforts plus importants en matière de développement associant les jeunes et les femmes. Ces efforts devraient prévoir des mesures préventives favorisant l'adoption de stratégies antiterroristes.

Pour terminer, je voudrais à nouveau saluer les initiatives visant à délivrer un message de tolérance et de dialogue à travers le monde, auxquelles participe la Tunisie, compte tenu du rôle historique qu'elle a joué à cet égard.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

**Point 127 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Santé mondiale et politique étrangère**

**Notes du Secrétaire général** (A/71/601 et A/71/598)

**Projet de résolution** (A/71/L.41)

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.41.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des membres fondateurs de l'Initiative politique étrangère et santé mondiale, à savoir le Brésil, la France, l'Indonésie, la Norvège, le Sénégal, la Thaïlande et mon pays, l'Afrique du Sud.

Il y a dix ans, nos ministres des affaires étrangères ont convenu de placer la santé au centre de la politique étrangère. Reconnaisant que la cohésion politique est essentielle pour prévenir et résoudre les problèmes liés à santé, ils ont souligné le rôle important que les ministres des affaires étrangères doivent jouer en matière de santé mondiale, en dépassant la division Nord-Sud. Cela a conduit à l'adoption de la Déclaration ministérielle d'Oslo, « Santé mondiale : un problème de politique étrangère qu'il faut traité aujourd'hui d'urgence », qui a reconnu que les dimensions techniques et politiques de la protection et de la promotion de la santé mondiale et de la sécurité humaine ne relèvent pas seulement des ministères de la santé et de l'Organisation mondiale de la santé, mais supposent aussi une coordination intergouvernementale et interorganisations, ainsi que la collaboration des entreprises et de la société civile.

Le groupe repose sur le principe que la santé est l'un de nos problèmes les plus importants encore trop largement négligé dans les politiques étrangères à long terme. C'est pourquoi investir dans la santé est essentiel à la croissance économique et au développement. Ce constat a guidé nos travaux à l'Assemblée générale et inspiré notre démarche à l'égard des défis liés à la santé mondiale. Grâce au soutien de partenaires partageant la même vision, l'Assemblée générale a adopté huit résolutions annuelles sur la santé qui font autorité.

Nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui notre neuvième projet de résolution (A/71/L.41), intitulé « Santé mondiale et politique étrangère : emplois dans le domaine de la santé et croissance économique ». Ce thème a été inspiré par la Commission de haut niveau sur les emplois dans le domaine de la santé et la croissance économique, coprésidée par le Président Jacob Zuma, de l'Afrique du Sud, et le Président François Hollande, de la France. Le projet fait suite à la résolution 70/183, sur la santé mondiale et la politique étrangère, qui, au dix-neuvième alinéa du préambule, reconnaît, entre autres,

« qu'investir dans les nouveaux emplois de la santé peut aussi ajouter une valeur socioéconomique à l'économie mondiale et aux économies nationales et contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 »,

Au paragraphe 22 du projet, l'Assemblée prie le Secrétaire général

« d'envisager les mesures à prendre pour remédier à la pénurie de travailleurs de la santé bien formés, notamment d'étudier la possibilité

de créer une commission de haut niveau sur les nouveaux emplois de la santé et la croissance économique ».

La Commission a publié son rapport le 20 septembre, et nous espérons que ses recommandations, qui exigeront des actes concrets et une coopération accrue avec les secteurs n'appartenant pas à la santé, tels que ceux de la finance, de l'éducation, du travail, de la sécurité sociale, de la recherche et du développement, seront pris en considération par l'ensemble des gouvernements, la société civile et le milieu des affaires. Le succès de la Commission ne se mesurera pas uniquement à l'aune de son rapport mais à la façon dont la coordination intersectorielle aux niveaux régional et mondial contribuera à une augmentation sensible des emplois dans le secteur de la santé. Les recommandations figurant dans le rapport resteront de simples propositions si nous ne les faisons pas activement progresser de façon qu'elles bénéficient de l'attention de tous les États Membres.

Ma délégation a eu le privilège de présider les négociations sur le projet de résolution présenté cette année, qui se sont une nouvelle fois caractérisées par des engagements vibrants mais constructifs. Les délégations ont fait preuve de souplesse et réaffirmé l'engagement énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à l'égard de l'objectif 3, relatif à la santé de nos populations. Hormis quelques divergences de vue, les États Membres se sont dits convaincus que les défis du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de santé liés à la démographie, aux épidémies et aux changements technologiques exigeront des travailleurs de la santé qu'ils soient formés à la promotion de la santé, à la prévention des maladies, aux services de santé axés sur la personne et la communauté et aux soins de santé personnalisés à long terme.

Nous saluons le rôle fondamental joué dans ce domaine par les femmes et les filles, qui travaillent en majorité dans le secteur social et de la santé, et reconnaissons que trop souvent leur travail revêt la forme de soins non rémunérés et informels. Nous sommes conscients également que ces soins non rémunérés et informels se poursuivront dans l'avenir à domicile et au sein des familles. Dans ce contexte, il nous paraît utile de rappeler l'engagement que nous avons pris dans le Programme 2030 de reconnaître la valeur des soins de santé non rémunérés et de promouvoir un partage des responsabilités au sein des foyers et des familles.



Nous nous félicitons que les États Membres approuvent les recommandations formulées dans le rapport, en particulier les investissements proposés dans le secteur de la santé, qui devraient permettre de renforcer l'autonomisation économique des femmes et leur participation dans le secteur de la santé. Ces investissements pourraient permettre de transformer le travail informel ou non rémunéré en matière de soins à la personne en emplois décents et promouvoir le développement des compétences ainsi que des mesures visant à conserver le personnel féminin et à lui offrir des postes de direction grâce à des politiques et stratégies qui éliminent la discrimination sexiste et les inégalités entre les sexes.

Plusieurs initiatives sont issues de résolutions passées de l'Assemblée générale concernant la santé mondiale et la politique étrangère. Parmi les exemples récents, il y a le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur l'action mondiale face aux crises sanitaires et le Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments, ainsi que les réunions de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida et sur la résistance aux agents antimicrobiens. Nous comptons sur les États Membres pour examiner sérieusement les recommandations du rapport, ainsi que la Déclaration politique, en vue de parvenir à la couverture sanitaire universelle tout en édifiant des systèmes de santé résilients et en promouvant l'accès aux médicaments.

Nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de couverture sanitaire universelle sans un accès aux traitements innovants pour tous. À cet égard, nous estimons que la communauté internationale doit continuer de s'appuyer sur des solutions inventives, telle la Facilité internationale d'achat de médicaments, pour réaliser cet objectif et nous prenons note des initiatives et des discussions sur cette question.

Nous saluons la décision prise par l'Assemblée générale de tenir une réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose en 2018. L'Afrique du Sud fait partie des pays qui portent un intérêt particulier à cette question, car elle est confrontée à un triple problème de résistance aux agents antimicrobiens, à savoir la tuberculose pharmacorésistante, le VIH résistant aux médicaments et la résistance aux antibiotiques. La tuberculose reste la principale cause de mortalité chez les personnes porteuses du VIH/sida. Nous sommes donc persuadés que les conclusions de la réunion de haut niveau de 2018 auront une incidence durable sur la lutte contre la tuberculose.

Pour conclure, à l'heure où notre réseau s'apprête à entrer dans la prochaine décennie de son existence, nous renouvelons notre volonté inébranlable de continuer à promouvoir les questions de santé mondiale dans le cadre de l'ONU et au-delà, en particulier en maintenant et en utilisant le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé « Santé mondiale et politique étrangère ».

**M<sup>me</sup> Jariyadham** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le représentant de l'Afrique du Sud d'avoir présidé les négociations sur le projet de résolution A/71/L.41 et de l'avoir présenté.

J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, le Viet Nam et mon pays, la Thaïlande.

L'ASEAN collabore étroitement avec la communauté internationale sur les questions de santé, en particulier depuis que l'Initiative politique étrangère et santé mondiale a été lancée par la Déclaration ministérielle d'Oslo en 2007. De fait, la coopération de l'ASEAN sur les questions de santé est une composante cruciale des efforts que déploie le groupe pour édifier une communauté. Les réunions régulières des ministres de la santé de l'ASEAN, le Cadre stratégique de l'ASEAN sur la santé et le développement et le programme « ASEAN 2020 : santé pour tous » sont quelques-uns des exemples de la manière dont les pays de l'ASEAN coopèrent dans le domaine de la santé et placent la santé au centre des initiatives de développement.

Cette année a une nouvelle fois été marquée par une progression remarquable en termes de renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la santé mondiale. Même si de nombreux problèmes persistent et s'il est nécessaire de renforcer la collaboration, l'ASEAN accueille avec satisfaction les résultats et recommandations issus des divers dialogues de haut niveau et dialogues régionaux. Ces plateformes nous permettent de nous attaquer aux problèmes communs, notamment le VIH/sida, les maladies transmissibles et la résistance aux agents antimicrobiens, et de développer des solutions communes, processus qui repose à la fois sur l'engagement des parties nationales et l'appui international.

L'ASEAN se félicite des rapports du Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments, du Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires et de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, qui soulignent l'importance de la cohérence et de la coordination des politiques étrangères et de santé, ainsi que la nécessité de créer un environnement institutionnel et d'élaborer des instruments politiques qui permettent d'aborder les questions de santé de manière globale.

Tandis que l'ASEAN s'emploie à mettre en place une communauté, le bien-être et le niveau de vie de nos peuples sont le domaine de développement prioritaire. L'évolution démographique et des modes de vie au sein de l'ASEAN influence également le développement du secteur de la santé. La croissance économique et le renforcement de la connectivité au sein de l'ASEAN ont par ailleurs fait augmenter la demande de services de santé innovants et de qualité. En conséquence, il importe que le personnel de santé soit compétent et dynamique pour garantir l'accès de nos populations à des systèmes de santé adaptés et efficaces. Je voudrais présenter à l'Assemblée quelques-uns des points de vue de l'ASEAN concernant la santé publique et la politique étrangère.

Premièrement, des travailleurs de la santé dynamiques sont nécessaires au renforcement des systèmes de santé locaux et régionaux dans notre région. L'ASEAN a récemment approuvé le programme de développement dans le domaine de la santé pour l'après-2015, qui identifie des groupes de questions, des objectifs et des questions de santé prioritaires, notamment la promotion de modes de vie sains, la lutte contre les dangers et les menaces émergentes, le renforcement des systèmes de santé, l'accès aux soins de santé et la sécurité alimentaire.

Deuxièmement, l'ASEAN est consciente qu'il est crucial d'investir dans le personnel et les institutions du secteur de la santé pour préparer la région et garantir sa résilience face aux urgences de santé publique. Durant la visioconférence extraordinaire des Ministres de la santé de l'ASEAN sur la menace posée par le virus Zika, qui s'est tenue en septembre, l'ASEAN a réaffirmé l'importance capitale que revêt le renforcement de la préparation et de la capacité de réaction pour parer aux épidémies futures grâce à une surveillance active et au partage d'expériences. À cette fin, nous devons nous doter d'un nombre suffisant de travailleurs de la santé qualifiés.

Troisièmement, nous sommes conscients qu'investir dans les emplois de la santé pourrait avoir une incidence positive sur la croissance économique et favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. Étant donné que les soins de santé sont un besoin universel qui suscite une demande constante, investir dans l'économie de la santé peut créer des emplois décents dans ce secteur, ce qui peut bénéficier à l'économie dans son ensemble. Ainsi, investir dans les emplois de la santé contribue non seulement à la réalisation de l'objectif 3 de développement durable, à savoir permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, mais également à la réalisation des autres objectifs, notamment l'objectif 8, relatif à la promotion d'une croissance économique partagée et d'un travail décent.

Nous sommes convaincus que la bonne santé et le bien-être des personnes sont essentiels à toutes les autres formes de développement. Nous appelons à renforcer le partage d'informations avec les décideurs en matière de politique étrangère et de santé et à renforcer les capacités des responsables de la santé afin de comprendre le lien et la synergie entre ces deux domaines.

Enfin, les pays de l'ASEAN réaffirment leur volonté de continuer à collaborer et à coordonner leurs efforts avec la communauté internationale et tous les organismes compétents des Nations Unies afin de garantir le meilleur état de santé possible pour tous.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Loeber** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres.

Nous accueillons avec satisfaction le projet de résolution de cette année sur les emplois dans le domaine de la santé et la croissance économique, publié sous la cote A/71/L.41. Nous tenons à remercier l'Afrique du Sud de son excellent travail de facilitation et le Groupe d'Oslo à Genève d'avoir élaboré un projet de texte équilibré qui a formé la base de nos négociations.

Des systèmes de santé solides sont une condition préalable au développement durable. Investir dans la santé viabilise la croissance. Les retours sur investissement dans le domaine de la santé présentent, pour la plupart, les mêmes caractéristiques que les investissements à long terme. Il est grand temps que nous en tenions compte dans le calcul du produit intérieur

brut et dans l'analyse macroéconomique. Investir dans la santé pour la croissance est une priorité pour l'UE et ses États membres, l'objectif étant de garantir une vie saine pour tous. Cela ne devrait pas être considéré comme un coût, mais comme un investissement dans un domaine qui revêt une importance cruciale pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique.

Dans l'UE, nous nous efforçons de garantir un accès équitable à des soins de santé de qualité qui sont fournis par des travailleurs de la santé bien formés, où qu'ils vivent et quel que soit leur statut. Nous nous attachons également à augmenter sensiblement le nombre de travailleurs de la santé formés d'ici à 2030 et à en assurer une répartition équitable. L'augmentation de la demande et des besoins en personnel sanitaire dans le monde au cours des 15 prochaines années représente un défi de taille, mais offre également l'occasion de créer des emplois dans des domaines où les emplois décents sont les plus nécessaires.

Nous appuyons pleinement le rapport de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, ses 10 recommandations ainsi que son appel à prendre des mesures d'urgence pour investir dans le personnel de santé, aujourd'hui et demain. Ces recommandations permettront de renforcer les mesures qui sont prises en Europe et dans le monde pour transformer et renforcer l'éducation et la formation de notre personnel de santé et veiller à ce qu'il travaille dans des conditions de travail sûres et adéquates. Nous nous félicitons également du message politique fort qu'il lance, à savoir qu'il existe de nombreuses possibilités d'emploi dans le secteur de la santé à un moment où le taux de chômage est si élevé. De même, le rapport reconnaît le rôle vital joué par les femmes dans le secteur de la santé, en particulier dans les activités non rémunérées.

Par le biais de nos programmes de développement mondial et en coopération avec nos partenaires internationaux, nous continuerons d'œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, de la promotion de l'éducation et de la formation. Nous investirons dans l'amélioration de la sécurité sanitaire et le renforcement de la coopération dans l'application du Règlement sanitaire international, et nous nous emploierons à réaliser la couverture sanitaire universelle dans tous les pays du monde.

En ce qui concerne le Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments, l'UE et ses États membres prennent note de la contribution de son rapport final

et du message subséquent du Secrétaire général, qui encourage toutes les parties prenantes à définir la voie à suivre dans les instances appropriées afin de garantir l'accès aux médicaments et aux technologies de la santé à tous ceux qui en ont besoin, où qu'ils se trouvent. Nous regrettons profondément le manque de nuance s'agissant de l'hypothèse qui sous-tend la mise en place du Groupe de haut niveau, à savoir qu'il y a une incohérence politique entre les droits justifiables des investisseurs, le droit international des droits de l'homme, les règles commerciales et la santé publique. Nous aurions été pour une approche plus globale de cette question cruciale et pensons que le Groupe aurait pu proposer des solutions plus équilibrées, complètes et viables au problème de l'accès à la santé. La difficulté consiste à trouver le juste équilibre entre la nécessité de promouvoir et de financer la recherche de médicaments nouveaux et meilleurs pour tous et celle de veiller à ce que les médicaments soient accessibles et abordables pour les personnes dans le besoin, tout en garantissant la viabilité des systèmes de santé.

Nous estimons que ces objectifs ne sont pas contradictoires et doivent être poursuivis conjointement. En ce qui concerne les prochaines étapes possibles, il est important de rappeler que ce rapport constitue simplement une contribution au débat mondial sur une question complexe, qui est traitée dans plusieurs instances multilatérales. À cet égard, nous attendons le prochain rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'accès aux médicaments novateurs et la durabilité des dépenses pharmaceutiques. Compte tenu de nos préoccupations, qui sont partagées par de nombreux membres, nous estimons que toute activité au niveau de l'ONU future dans ce domaine doit être menée sur la base d'une compréhension beaucoup plus large des questions complexes en jeu. Le présent rapport ne constitue pas une base pour de futurs travaux de nature consensuelle sur cette question.

**M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé de son analyse complète des mesures prises pour répondre aux crises sanitaires (voir A/71/598). Ces dernières années ont été marquées par des défis graves dans ce domaine. Il y a eu des épidémies de maladies infectieuses, notamment la propagation de la fièvre jaune et les virus Ebola et Zika. Le rôle que doit jouer le personnel médical est de ce fait de plus en plus important, car de leurs compétences et

de leurs capacités opérationnelles dépendent la rapidité et l'efficacité des réponses aux menaces qui se font jour.

La mise en œuvre d'une stratégie globale pour former le personnel médicale et renforcer son professionnalisme est particulièrement importante compte tenu des objectifs ambitieux fixés pour le système de santé mondial dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le caractère ambitieux des objectifs de développement durable oblige la communauté internationale à prendre des mesures pour prévenir le manque de personnel médical, pallier toute inadéquation dans sa répartition géographique au sein des pays et entre les pays, et empêcher la baisse du niveau de formation professionnelle.

Nous partageons les conclusions de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique. Nous pensons que les recommandations visant à améliorer les qualifications du personnel médical tout au long de leur carrière professionnelle et à adapter les programmes de formation médicale aux particularités nationales et aux besoins des différents secteurs de la population sont justifiées. Nous appelons à une plus grande utilisation des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la pénurie continue de personnel médical dans les zones rurales et pensons que la mise en place de diverses mesures incitatives, matérielles et autres, nous permettrait de ne laisser personne de côté. En particulier, depuis 2012, mon gouvernement met en œuvre avec succès un programme de médecins de campagne, qui vise à attirer des médecins de moins de 45 dans les régions rurales en leur donnant une prime unique de plus de 16 000 dollars dans la devise locale pour l'acquisition d'un logement. Une autre solution serait de garantir la libre circulation du personnel médical entre les pays. À cette fin, nous devons poursuivre le travail d'harmonisation des législations sur la reconnaissance mutuelle des diplômes médicaux. Nous convenons avec le groupe de travail qu'il est important d'améliorer les modèles de prestation de services pour les soins médicaux de qualité et la prévention des maladies pour toutes les couches de la population.

*M. Etuk (Bahamas), Vice-Président, assume la présidence.*

Pour terminer, nous notons que l'année qui s'achève a été essentiellement placée sous le thème

de la santé. Aux réunions de haut niveau tenues par l'Assemblée générale, l'ONU a défini une nouvelle voie à suivre pour lutter contre le VIH et le sida et contre la résistance aux agents antimicrobiens. Nous avons désormais de nouveaux objectifs. Le projet de résolution A/71/L.41, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère : emplois dans le domaine de la santé et croissance économique », qui sera adopté aujourd'hui, mentionne la tenue à Moscou en novembre 2017 d'une conférence ministérielle mondiale consacrée à la lutte contre la tuberculose dans le cadre des objectifs de développement durable. Il indique également la décision d'organiser en 2018 une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la tuberculose. Ces initiatives doivent donner lieu à une analyse exhaustive de la tuberculose dans le monde et mobiliser de grandes compétences médicales et la volonté politique des États pour lutter contre cette maladie infectieuse dangereuse sur la base d'une approche intersectorielle. À Moscou, nous avons l'intention d'examiner non seulement les aspects médicaux du problème, mais aussi la question de l'aide sociale aux catégories les plus vulnérables de la population, notamment les réfugiés et les migrants. Je saisis cette occasion pour inviter tous les États intéressés à participer à cette réunion dans la capitale russe.

**Mme Ryan** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'occasion qui leur est offerte de débattre aujourd'hui de l'importance que revêt l'emploi dans le secteur de la santé pour faire face aux problèmes sanitaires que rencontrent les populations de par le monde, ainsi que de l'incidence de l'emploi dans le domaine de la santé sur la croissance économique. Les États-Unis jouent un rôle non seulement en employant des millions de travailleurs de la santé, mais également en fournissant des formations de pointe qui sont parmi les plus modernes. Nous sommes fiers de pouvoir contribuer à l'éducation et à la formation des professionnels de la santé dans nos universités et par le biais d'éducateurs déployés à l'étranger. Il faut des agents de santé qualifiés non seulement pour lutter contre les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles, mais également pour promouvoir la santé sexuelle et procréative.

Je remercie le Représentant permanent de l'Afrique du Sud d'avoir présenté le projet de résolution de cette année intitulé « Santé mondiale et politique étrangère : emplois dans le domaine de la santé et croissance économique » (A/71/L.41), portant sur cette question importante, au nom du groupe interrégional des principaux auteurs. Je remercie également l'experte

sud-africaine, M<sup>me</sup> Bengu, de sa direction exemplaire du processus de négociation intensif. Les États-Unis se félicitent de l'accent mis, dans ce projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui, sur des questions importantes relatives aux systèmes de santé et sur les défis que doivent relever les pays, développés ou en développement, liés à la nécessité de disposer de travailleurs sanitaires bien formés et en nombre suffisant. Nombre de paragraphes de ce projet de résolution soulignent cet objectif, y compris dans le contexte plus large de l'impact d'un personnel sanitaire renforcé sur les objectifs de développement durable. Des travailleurs sanitaires compétents sont essentiels à la réalisation des objectifs du développement durable.

Nous saluons le travail accompli par la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique et nous remercions ses présidents, à savoir le Président de la France, M. Hollande, et le Président de l'Afrique du Sud, M. Zuma, des propositions et recommandations concrètes formulées par la Commission. De plus, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de créer l'Équipe spéciale pour les crises sanitaires mondiales et ses travaux visant à l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour les acteurs humanitaires qui participent à des interventions à grande échelle. Nous devons faire des progrès concertés afin de disposer des travailleurs sanitaires nécessaires en cas d'épidémies et de crises sanitaires humanitaires. Les professionnels de la santé sont parfois exposés à de nombreux dangers sur le terrain lorsqu'ils interviennent dans des situations d'urgence, et il est impératif que nous adoptions des procédures communes efficaces au niveau de la préparation des ressources humaines.

Les États-Unis se félicitent de l'appel lancé dans le projet de résolution en vue de la tenue en 2018 d'une réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose et nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec les parties prenantes et de participer à ce processus pour que cette réunion soit couronnée de succès. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas important pour lutter contre l'une des maladies les plus mortelles au monde. Cette réunion de haut niveau sur la tuberculose fera également fond sur la réunion de haut niveau tenue en septembre sur la résistance aux antimicrobiens, étant donné l'apparition de nombreuses souches résistantes de la tuberculose.

Je voudrais aborder à présent un aspect du texte de ce projet de résolution plutôt insatisfaisant, en

réitérant la profonde déception des États-Unis s'agissant du rapport du Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments. Les États-Unis sont déterminés à coopérer avec des partenaires internationaux et à trouver des moyens concrets permettant d'améliorer l'accès à des médicaments sûrs, efficaces, abordables et qui sauvent des vies dans le monde entier et d'appuyer les politiques qui favorisent la mise au point de nouveaux médicaments. S'il est vrai qu'il existe de véritables problèmes en matière d'accès, ces obstacles sont dus à de nombreuses raisons. Toutefois, ce rapport ne nous aide pas à atteindre ces objectifs de la plus haute importance; au contraire, il nous en détourne. Nous notons également que le Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments n'est pas parvenu à un consensus sur ses principales recommandations et nous déplorons vivement l'approche restrictive adoptée par ce Groupe et sa présomption selon laquelle il existe des incohérences politiques. Nous partageons les préoccupations exprimées par plusieurs membres du Groupe selon lesquelles la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport pourrait avoir de graves conséquences négatives imprévues quant à la mise au point de nouveaux médicaments. Cela pourrait entraîner des risques graves pour la santé publique s'agissant de nouveaux traitements qui permettent de sauver des vies humaines et d'améliorer la vie d'un grand nombre de personnes dans le monde.

Pour ces motifs, les États-Unis souhaitent qu'il soit pris acte de leur vive opposition aux références faites au Groupe de haut niveau à l'alinéa 26 du préambule et au paragraphe 18 du projet de résolution. Les États-Unis soulignent que la référence faite aux transferts de technologies au paragraphe 15 du projet de résolution part du principe que ces transferts sont effectués selon des termes convenus d'un commun accord par les parties concernées. Le Gouvernement des États-Unis appuie le transfert volontaire de technologies entre des entités privées. Nous ne sommes pas favorables à la référence au mot « avantageux ». Le mot « avantageux » est utilisé d'une manière qui n'est ni claire ni judicieuse, et les États-Unis s'y opposent.

Pour terminer, nous réitérons notre ferme engagement à coopérer avec des partenaires multilatéraux et internationaux pour promouvoir des systèmes de santé plus solides et améliorer les résultats en matière de santé dans le monde. Nous remercions le Groupe d'Oslo qui continue d'attirer l'attention sur la question de la santé mondiale et de la politique étrangère, à New York et à Genève. Nous demandons

que cette déclaration soit consignée au procès-verbal officiel de la présente séance.

**M<sup>me</sup> Mouflih** (Maroc) : Ma délégation tient à remercier la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé pour son rapport sur les enseignements tirés de l'action menée pour faire face aux urgences de santé publique et sur la gestion de précédentes crises internationales ayant eu des conséquences sanitaires.

S'assurer que les systèmes de santé sont capables de faire face tant aux urgences sanitaires qu'aux besoins quotidiens en matière de soins est un impératif. Ma délégation aimerait également saluer les efforts déployés par la délégation sud-africaine afin de faciliter les négociations au nom de l'Initiative politique étrangère et santé mondiale ainsi que toute l'équipe chargée de l'élaboration du projet de résolution A/71/L.41, que nous allons adopter aujourd'hui. Ce projet de résolution est aussi actuel qu'opportun, au lendemain de la publication du rapport de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique.

Les crises sanitaires sont en multiplication constante, en rapport avec des événements inhabituels ou inattendus d'origine biologique, chimique, nucléaire ou radiologique. L'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère, la pandémie de grippe à virus A(H1N1) ou, récemment, l'épidémie d'Ebola, ont montré clairement que les risques émergents infectieux constituent une menace globale, nécessitant de disposer de systèmes nationaux de veille et de sécurité sanitaires efficaces et réactifs, agissant en coordination avec le système de sécurité sanitaire mondial, tel que le voudrait le nouveau règlement sanitaire international. Il est nécessaire qu'à l'avenir, les interventions internationales face aux crises sanitaires et humanitaires soient menées en temps voulu et de manière coordonnée.

Le Royaume du Maroc réaffirme sa volonté de renforcer la coopération contre l'apparition de nouvelles maladies contagieuses pour prévenir, combattre les pandémies et s'y préparer, en améliorant les capacités sanitaires civiles et d'enquête sur les épidémies. Pour rappel, mon pays a été parmi les premiers à répondre favorablement aux appels d'assistance des pays touchés par Ebola. Au niveau national, la Constitution de 2011 reconnaît la santé comme droit humain fondamental, d'où une opportunité unique de présenter un ensemble de réformes, afin d'accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle et dans la réalisation des objectifs de développement durable.

À cet égard, l'année 2016 a connu la mise en place du plan national des urgences médicales, qui s'articule autour de cinq axes, à savoir l'amélioration de la prise en charge des urgences pré-hospitalières et hospitalières, le renforcement de la formation et de l'encadrement du personnel médical et paramédical, le développement du partenariat public-public et la promotion du cadre réglementaire en la matière. L'année 2016 a connu également l'adoption de la loi 43-13 relative à l'exercice des professions infirmières et de la loi 44-13 relative à l'exercice de la profession de sage-femme. Ces deux lois complètent ainsi l'arsenal juridique du secteur de la santé, tel que prévu dans le cadre du programme législatif du Ministère de la santé pour la période 2012-2016. Cet effort a permis la publication de 93 textes de lois, décrets et arrêtés encadrant le système de santé au Maroc.

Le Royaume du Maroc s'est engagé, depuis plus d'une décennie, dans l'amélioration et l'extension de la couverture médicale pour atteindre une couverture santé universelle à l'échelle nationale d'ici à 2020. Par ailleurs, le Maroc a accueilli la quatrième conférence internationale sur l'économie et la politique de santé, du 26 au 30 septembre à Rabat. Cette rencontre, organisée conjointement avec l'Association africaine d'économie et politique de la santé, le Réseau maghrébin d'économie et des systèmes de santé et l'Organisation mondiale de la Santé, était une opportunité d'échange entre les participants autour des défis auxquels les systèmes de santé doivent faire face pour avancer vers la couverture sanitaire universelle. Par ailleurs, le Royaume du Maroc a mis en place une couverture santé de base au profit de quelque 20 000 migrants subsahariens.

Ma délégation se félicite de l'initiative de tenir une conférence ministérielle mondiale sur la lutte contre la tuberculose, en novembre 2017 à Moscou. En outre, le Maroc accueille très favorablement la tenue d'une réunion de haut niveau en 2018 sur la même thématique, tel que stipulé au paragraphe 17 du projet de résolution. La lutte contre la tuberculose a toujours été et continue d'être une priorité importante dans la stratégie sectorielle de la santé au Maroc. Afin de freiner la propagation de cette maladie, des ressources importantes ont été mobilisées au niveau national, avec des allocations financières passant de 3 millions de dollars en 2012 à 65 millions de dirhams, soit 6,5 millions de dollars, en 2015.

Qu'il me soit permis de conclure en rappelant la relation étroite entre la politique étrangère et la santé mondiale et leur interdépendance, et que la

promotion et l'amélioration de la santé forment un pilier essentiel du développement durable et de la riposte aux changements climatiques. Il faut donc une approche plus intégrée et intersectorielle pour améliorer la santé, réduire les inégalités, promouvoir une production et une consommation alimentaires durables et protéger l'environnement. Ceci devrait permettre d'asseoir les bases et les instruments d'un dispositif performant pour la mise en œuvre d'un système de santé mondial en garantissant la protection de la santé de l'individu et de la communauté, la sécurité de leur environnement, ainsi que la prévention et la vigilance pour parer à toute urgence qui pourrait menacer la santé de l'individu ou de la collectivité.

**M. Roet** (Israël) (*parle en anglais*) : Israël accueille avec satisfaction le projet de résolution A/71/L.41 et le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (A/71/601).

Au cours des deux dernières années, nous avons été témoins d'une des pires crises sanitaires de l'histoire récente. L'épidémie d'Ebola et la riposte mondiale pour y faire face sont un sombre rappel qu'en dépit des progrès techniques, de la recherche de pointe et des nouvelles méthodes de traitement, la communauté mondiale a encore beaucoup à faire pour prévenir et combattre les futures urgences sanitaires. L'épidémie d'Ebola a laissé dans son sillage des communautés dévastées, des systèmes de santé dysfonctionnels et des économies en ruine, mais elle nous a permis de mieux comprendre les liens évidents qui existent entre la santé et le développement durable et le fait que l'un ne peut exister sans l'autre.

Ahad Ha'am, un de nos penseurs sionistes les plus éminents, a écrit qu'un homme en bonne santé est instinctivement heureux de vivre, et cette affirmation est aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était au XIX<sup>e</sup> siècle. Des sociétés en meilleure santé sont des sociétés heureuses. Des systèmes de santé publique solides sont essentiels à la croissance économique, à la paix et à la prospérité. Des populations en bonne santé peuvent rompre le cycle de la pauvreté et réduire les inégalités au sein des pays. Lorsque les communautés sont en bonne santé, les gouvernements peuvent investir dans l'avenir de leurs peuples en mettant en place des infrastructures durables, en fournissant une éducation de qualité et en promouvant la technologie et l'innovation.

Israël est profondément convaincu que la santé est la plus grande des richesses. Depuis des décennies, nous manifestons une volonté inébranlable de renforcer la

santé publique chez nous et dans le reste du monde. Cette année, la Commission de l'Union africaine a reconnu qu'Israël était le premier donateur par habitant en faveur de la lutte et de la prévention contre la propagation du virus Ebola en Afrique. Lorsque le virus Ebola a commencé à se propager, Israël a immédiatement réagi en versant 8,75 millions de dollars au Fonds central pour les interventions d'urgence créé par l'ONU. Nous avons également ouvert des hôpitaux de campagne d'urgence entièrement équipés au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, et avons acheminé du matériel de protection et des fournitures médicales. En outre, nous avons déployé des spécialistes de la santé publique et des maladies infectieuses au Cameroun et en Côte d'Ivoire pour former le personnel de santé local. Lorsqu'il a pris la parole à l'ONU en septembre (voir A/71/PV.14), le Premier Ministre, M. Netanyahu, a déclaré qu'Israël soutenait l'Afrique et inversement. Israël est déterminé à continuer de renforcer sa coopération avec les pays africains, notamment en matière de lutte contre les risques sanitaires et les maladies.

Outre les interventions face aux crises sanitaires mondiales, Israël met l'accent sur la prévention et l'atténuation en mettant en place des systèmes de santé résilients et en formant des professionnels de santé dans le monde entier. L'Agence israélienne de la coopération internationale pour le développement, MASHAV, fait office de pont entre notre monde médical et le monde en développement. Ses programmes de médecine d'urgence, de santé publique et de santé maternelle et infantile sont axés sur une approche à long terme de la formation des formateurs. Ils englobent l'assistance aux réformes organisationnelles, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la fourniture de services médicaux et d'une éducation médicale dans les zones rurales.

Un des principaux défis sanitaires que doit affronter le monde en développement est le taux élevé de mortalité maternelle et néonatale. L'année dernière, environ 2,7 millions de nouveau-nés sont morts durant le premier mois de leur vie, et plus de 300 000 femmes sont mortes de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement en 2015. La grande majorité de ces décès se sont produits dans des pays en développement et auraient pu être évités si les traitements et les soins nécessaires avaient été fournis. Israël collabore avec des professionnels de la santé dans le monde entier afin d'améliorer les soins maternels et néonataux et de fournir appui et formation. Cet été, MASHAV a déployé deux spécialistes israéliens de la santé néonatale à

Achgabat, au Turkménistan, afin qu'ils partagent leurs connaissances et leurs compétences en matière de soins néonataux essentiels. L'Agence a également envoyé une équipe d'experts à Kumasi, au Ghana, pour évaluer la performance d'une unité de soins intensifs mère-enfant qu'elle a créée en 2015 en vue de réduire la mortalité maternelle.

Un autre grand défi sanitaire mondial est la résistance aux agents antimicrobiens, qui est en augmentation du fait de la surutilisation et de l'emploi abusif des antibiotiques. On estime que d'ici 2050, 10 millions de personnes mourront chaque année d'infections résistantes aux médicaments. En septembre, l'ONU a convoqué un événement de haut niveau sur ce sujet durant lequel la nécessité de réduire la prévalence et la transmission des maladies infectieuses bactériennes et d'intensifier la collaboration intersectorielle pour combattre cette importante menace de santé publique a été soulignée. Israël est membre de l'Initiative de programmation conjointe sur la résistance aux agents antimicrobiens, une plateforme créée pour regrouper la recherche nationale afin d'élaborer un programme de recherche stratégique commun et d'améliorer les systèmes de surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens aux niveaux national et international.

Investir dans la science, la technologie et l'innovation va demeurer crucial pour trouver des solutions à un grand nombre des défis sanitaires mondiaux actuels. Israël est à l'avant-poste des efforts mondiaux en matière d'innovation médicale depuis des décennies. Les scientifiques et médecins israéliens ont inventé de nouveaux appareils et de nouveaux traitements pour les maladies transmissibles et non transmissibles. Une de ces inventions a fait évoluer la lutte mondiale contre le VIH. PrePex, un appareil de circoncision non chirurgicale qui ne nécessite pas d'anesthésie, a rendu la prévention du VIH abordable et modulable. L'année dernière, le Rwanda est devenu le premier pays à lancer une campagne nationale utilisant cet appareil israélien pour étendre la circoncision non chirurgicale masculine en vue de réduire le nombre d'infections à VIH, et cette année, l'Organisation mondiale de la Santé a annoncé que PrePex serait disponible, dans le cadre de son programme de prévention du sida, pour tous les adolescents dans 14 pays d'Afrique australe et orientale.

La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 3, exigera de mettre en place une approche intégrée et de renforcer la coopération internationale et la coordination

entre toutes les parties prenantes. Ensemble, engageons-nous à améliorer la santé de toutes les familles, de toutes les communautés et de tous les pays et à jeter les bases d'une planète plus sûre, prospère et pacifique.

**M. Minami** (Japon) (*parle en anglais*) : En premier lieu, le Japon tient à féliciter l'Assemblée générale, qui s'apprête à adopter le projet de résolution A/71/L.41, sur la santé mondiale et la politique étrangère, à l'issue de négociations intenses et constructives entre les États Membres. Le Japon a été très heureux de se porter coauteur de ce texte, et il tient à remercier chaleureusement l'Afrique du Sud d'avoir facilité ce processus.

Je saisis cette occasion pour faire une courte déclaration sur ce projet de résolution. Il met l'accent sur l'importance du personnel de santé, lequel va jouer un rôle déterminant si nous voulons réaliser les objectifs et cibles sanitaires énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment la couverture sanitaire universelle et le renforcement de la lutte contre les futures crises sanitaires. Le Japon estime que le projet de résolution à l'examen contribuera à garantir la disponibilité d'un nombre suffisant d'agents de santé qualifiés et à renforcer leurs capacités dans tous les pays, ce qui est nécessaire si nous voulons réaliser nos objectifs.

Je souhaite également prendre un moment pour féliciter le Comité permanent interorganisations d'avoir parachevé ce mois l'élaboration de la procédure opérationnelle standard mise en place pour les procédures d'activation de niveau 3 en cas de maladies infectieuses. Le Japon salue l'inclusion de cet élément important dans le projet de résolution d'aujourd'hui. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour assurer une préparation et une réponse convenables aux futures crises sanitaires dans le monde.

Le projet de résolution aborde également la question de l'accès aux médicaments, qui est essentielle pour parvenir à une couverture sanitaire universelle et doit être examinée plus avant sous plusieurs angles, notamment la recherche et le développement et le renforcement des systèmes de santé. Le Japon est prêt à participer de manière constructive à cet important débat.

Pour toutes ces raisons et bien plus, le Japon a décidé de se porter coauteur du projet de résolution d'aujourd'hui. Je voudrais néanmoins faire une dernière remarque à propos du paragraphe 15, sur le transfert



de technologie. L'adoption de ce projet de résolution ne changera pas la position du Japon sur cette question qui reste conforme à ce qui avait été convenu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

**M. Velázquez Castillo** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique accueille avec satisfaction le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les enseignements tirés de l'action menée pour faire face aux urgences de santé publique et sur la gestion de précédentes crises internationales ayant eu des conséquences sanitaires (voir A/71/601).

Le Mexique a décidé de se porter coauteur du projet de résolution A/71/L.41, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère : emplois dans le domaine de la santé et croissance économique », parce qu'il s'agit d'une question prioritaire qui revêt une importance vitale pour mon pays. Elle influe sur le bien-être de la population et le développement économique national et a sur le monde une incidence croissante qui va au-delà des travaux menés à Genève dans le cadre de l'Organisation mondiale de la Santé. C'est pourquoi nous nous félicitons que le projet de résolution contribue à la cohérence des efforts déployés par l'ONU ici au Siège et par l'Organisation mondiale de la Santé dans le domaine de la santé mondiale sur des questions telles que la résistance aux antimicrobiens, les maladies non transmissibles, l'accès universel à la santé et la lutte contre d'autres pandémies et risques pour la santé. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement à soutenir l'emploi dans le secteur de la santé en vue de promouvoir les objectifs de développement durable. Nous saluons le travail constructif accompli durant les consultations en vue d'assurer un juste équilibre entre les différentes positions, sous la conduite de la facilitatrice de l'Afrique du Sud, qui représente le groupe de l'initiative Santé mondiale et politique étrangère.

*M. El Haycen* (Mauritanie), *Vice-Président, assume la présidence.*

Nous voudrions également remercier tout particulièrement les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé ici à New York, qui, une fois de plus, ont fourni un appui précieux pour faire en sorte que les efforts politiques et techniques des deux organismes soient harmonisés et se renforcent mutuellement.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : En relation avec le projet de résolution A/71/L.41, je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Mahmassani** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Le présent état des incidences financières est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes du paragraphe 22 du projet de résolution A/71/L.41, l'Assemblée générale déciderait de tenir, en 2018, une réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose, et prierait le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et en consultation avec les États Membres, selon que de besoin, d'en arrêter les différentes options et modalités, notamment d'envisager quels pourraient en être les résultats, en s'appuyant sur les efforts déjà faits à cet égard.

Aux termes de la demande formulée au paragraphe 22, il est entendu que les modalités de cette réunion de haut niveau, notamment sa date, le lieu où elle se tiendra, sa forme, son organisation et sa portée, n'ont pas encore été déterminées. Il n'est donc pour l'heure pas possible, en l'absence de ces informations, d'estimer les ressources qui pourront être nécessaires pour les réunions et la documentation. Une fois qu'il aura été décidé des modalités, de la forme et de l'organisation de la réunion, le Secrétaire général présentera les prévisions des dépenses correspondantes conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Par ailleurs, les dates de la réunion devront être fixées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

En conséquence, l'adoption du projet de résolution A/71/L.41 n'aurait aucune incidence sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Des exemplaires de l'état des incidences financières dont je viens de donner lecture ont été distribués à toutes les délégations dans la salle et seront également disponible sur le portail PaperSmart.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/71/L.41, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère : emplois dans le domaine de la santé et croissance économique ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Mahmassani** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.41, outre les pays énumérés dans

la liste, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Andorre, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Danemark, Estonie, Finlande, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Mongolie, Monténégro, Namibie, Pays-Bas, Palaos, Pérou, République de Corée, République de Moldova, Saint-Marin, Slovénie, Suède et Vietnam.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.41?

*Le projet de résolution A/71/L.41 est adopté (résolution 71/159).*

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Kiener** (Suisse) (*parle en anglais*) : La Suisse remercie le groupe restreint et la facilitatrice de l'Afrique du Sud des efforts qu'ils ont déployés pour faire aboutir les négociations sur la résolution 71/159, « Santé mondiale et politique étrangère : emplois dans le domaine de la santé et croissance économique ».

La délégation suisse n'a pas voulu bloquer le consensus, mais voudrait saisir cette occasion pour se dissocier de certains éléments de cette résolution. La résolution sur la santé mondiale et la politique étrangère trouve son origine dans la Déclaration ministérielle d'Oslo et met l'accent sur une question spécifique chaque année. Cette année, elle est intitulée « Santé mondiale et politique étrangère : emplois dans le domaine de la santé et croissance économique », et se base sur le point 3 de la Déclaration d'Oslo, intitulée « Personnel sanitaire et politique étrangère ». Pourtant, nous constatons que cette résolution ne met pas suffisamment l'accent sur les emplois dans le domaine de la santé.

S'il est vrai que les besoins dans ce domaine particulier visé par la Déclaration d'Oslo ont évolué depuis la rédaction de cette dernière en 2007 et que de nouvelles commissions, comme la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, sont venues enrichir le débat sur cette question, force est de reconnaître que la portée d'une résolution contribue à l'efficacité du message qu'elle véhicule. La Suisse déplore tout particulièrement deux problèmes structurels à cet égard.

Premièrement, le texte porte sur toute une série de questions qui ne sont pas directement liées à la thématique de la résolution de cette année. Même si la Suisse est consciente de l'importance que revêtent toutes ces questions, nous estimons qu'elles doivent être examinées au sein des enceintes appropriées. De fait, la résolution s'écarte du sujet, ce qui a pour conséquence d'affaiblir le message important que nous aurions pu faire passer. À titre d'exemple de questions qui ne sont pas liées au thème de la résolution, je citerai notamment la résistance aux antimicrobiens, la tuberculose, l'accès aux médicaments, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et le VIH/sida.

Deuxièmement, et plus grave encore, nous notons malheureusement que la résolution contient des mesures de suivi qui, par leur nature, doivent plutôt être examinées dans les instances spécialisées qui s'occupent de ces questions spécifiques, lesquelles, je le répète, ne sont pas directement liées à l'objet de la résolution d'aujourd'hui.

Bref, la Suisse espère que la résolution que nous venons d'adopter ne créera pas un précédent regrettable susceptible de porter atteinte au rôle et aux fonctions des instances spécialisées déjà en place et d'entraver une coordination efficace à l'échelle mondiale.

**M<sup>me</sup> Bouillon Dégin** (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Australie, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède.

Tout d'abord, nous tenons à remercier les cofacilitateurs et nos collègues pour les efforts acharnés qu'ils ont consentis afin de parvenir à un consensus sur la résolution 71/159. Même si nous nous sommes joints au consensus sur cette résolution, nous estimons qu'un libellé plus affirmé en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et procréatifs aurait permis d'avoir un document plus exhaustif et ancré sur les droits de la personne. Nous étions très favorables à l'inclusion d'un passage sur l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation ainsi qu'au plein exercice par les femmes et les filles de tous leurs droits fondamentaux, tel que cela avait été initialement proposé dans l'avant-projet de la résolution, et nous sommes préoccupés par l'omission délibérée de ces éléments dans le texte définitif.

Conformément à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et à la

Déclaration et au Programme d'action de Beijing, les gouvernements des États Membres, en leur qualité de premiers responsables en la matière, doivent, à tout le moins, promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation pour protéger les femmes et les filles. Veiller à ce que les femmes, les filles et les adolescentes en particulier sachent et comprennent qu'elles ont le droit d'avoir accès aux soins de santé sexuelle et procréative et d'exercer leurs droits en la matière s'inscrit dans la logique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, plus précisément l'objectif 5 de développement durable et la cible 5.6 y relative. Ces droits sont indissociables d'autres droits de l'homme déjà reconnus par les législations nationales, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et plusieurs documents de l'ONU adoptés par consensus. À cet égard, nous appuyons fermement le Programme d'action de la CIPD, qui indique à la section 7.3 :

« Que tous exercent ce droit de façon responsable devrait être l'objectif fondamental des politiques et programmes financés par des fonds publics, au niveau gouvernemental comme au niveau local, dans le domaine de la santé en matière de reproduction, y compris de la planification familiale ».

En ce qui concerne le paragraphe 15, relatif au transfert de technologie, nous estimons qu'il est conforme à d'autres accords internationaux, comme l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Le libellé de la résolution d'aujourd'hui ne crée pas de précédent concernant le transfert de technologie, car la formulation y relative contenue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Plan d'action d'Addis-Abeba constitue le dernier accord intergouvernemental sur cette question.

**M. Joshi** (Inde) (*parle en anglais*) : La santé mondiale figure parmi les préoccupations les plus pressantes au niveau international. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a donné une forte impulsion à cette nécessité urgente en proposant des objectifs et des cibles inclusifs et de vaste portée dans le domaine de la santé. Toutefois, malgré les efforts sincères déployés pour promouvoir et protéger le droit de chaque personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, des lacunes subsistent en ce qui concerne les soins de santé. Des millions de personnes de par le monde, en particulier dans les

pays en développement, n'ont toujours pas accès à des médicaments et des technologies sanitaires essentiels pour prévenir et traiter les maladies. C'est dans ce contexte que nous saluons l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 71/159, un texte important présenté par les délégations de l'Afrique du Sud et les membres du groupe d'Oslo. Nous avons coopéré étroitement et de façon constructive lors de la mise au point du projet de résolution et nous nous sommes joints au consensus.

La résolution que nous venons d'adopter attire l'attention sur l'importance de s'attaquer aux défis liés à la demande et aux besoins croissants en ce qui concerne le personnel sanitaire au niveau mondial au cours des 15 prochaines années. Nous avons pris acte du fait que les recommandations contenues dans le rapport de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique visent à stimuler la création d'emplois dans les secteurs sanitaire et social en vue de promouvoir une croissance économique inclusive, en accordant une attention particulière aux besoins des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Outre les problèmes chroniques liés aux défis mondiaux en matière de santé visés par l'objectif 3 de développement durable, la communauté internationale a également tiré des enseignements importants des terribles pandémies qui ont touché plusieurs régions du monde, notamment les crises sanitaires récentes provoquées par le virus Ebola et le virus Zika. Cette année, la communauté internationale s'est penchée sur la question du VIH/sida et, en septembre, au début de la soixante et onzième session de l'Assemblée, l'attention mondiale s'est portée sur le problème imminent que la résistance aux antimicrobiens va rapidement poser un peu partout.

Nous notons également que la résolution d'aujourd'hui reconnaît que la politique étrangère et la santé mondiale sont étroitement liées et interdépendantes et que les défis mondiaux appellent à cet égard une action concertée et soutenue de la communauté internationale et doivent être abordés dans leur intégralité. Dans ce contexte, même si la résolution 71/159 vise plusieurs objectifs importants, nous avons été quelque peu déçus de constater que certains ont essayé, au cours des discussions, de réduire l'importance accordée, au vingt-sixième alinéa du préambule et au paragraphe 18 de la résolution, aux recommandations de grande portée et très importantes figurant dans le rapport de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur

de la santé et la croissance économique, mise en place par le Secrétaire général.

Ce rapport a été établi sur la base d'un mandat bien précis qui consistait à proposer des options et des recommandations pour remédier à l'incohérence des politiques et aux déséquilibres flagrants entre les droits de l'homme, les droits de propriété intellectuelle et les objectifs de santé publique dans le contexte des technologies sanitaires. Il aborde également des questions telles que les nouvelles mesures d'incitation en matière de recherche et développement, notamment s'agissant de dissocier les coûts et les prix dans ce domaine et de tirer pleinement parti des flexibilités prévues dans l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), ainsi que la gouvernance, le respect du principe de responsabilité et la transparence. Par conséquent, nous ne sommes pas d'accord avec certaines délégations qui soutiennent que ce texte porte sur des questions qui ne sont pas liées à l'objet de la résolution. Nous espérons que la coopération et le dialogue se poursuivront au sein de tous les organismes compétents des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et l'Organisation mondiale de la Santé, en ce qui concerne le rapport du Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments créé par le Secrétaire général. À cet égard, nous nous félicitons des discussions en cours sur le rapport au sein du Conseil des ADPIC de l'OMC.

Je saisis cette occasion pour confirmer une fois encore l'engagement et le bilan de longue date de l'Inde en matière de promotion de la santé mondiale, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud. L'industrie pharmaceutique indienne continue d'être reconnue mondialement en tant que source de médicaments génériques abordables, sûrs, efficaces et de grande qualité pour les populations vulnérables, en particulier dans les pays en développement. Nous avons toujours été disposés à partager nos compétences techniques et notre expérience avec les pays en développement partenaires. Dans le cadre de sa mission nationale pour la santé dans les zones rurales, l'Inde s'emploie également à renforcer son infrastructure de santé publique, notamment par la nomination de centaines de milliers de prestataires de santé et de travailleurs communautaires.

À ce stade, la concrétisation de notre engagement politique mondial, à savoir permettre à toutes les personnes de mener une existence saine, à tous les âges, est un impératif international, et l'Inde est déterminée à collaborer avec la communauté internationale à cette fin.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 127 de l'ordre du jour.

#### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : J'appelle l'attention des membres sur la date de suspension de la présente session. Les membres se souviendront qu'à sa 51<sup>e</sup> séance plénière, le 5 décembre 2016, l'Assemblée générale a décidé que la soixante-et-onzième session suspendrait ses travaux le lundi 19 décembre 2016.

Compte tenu du travail qu'il reste à accomplir en Cinquième Commission, je propose que l'Assemblée reporte la date de suspension de la présente session au vendredi 23 décembre. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de reporter la date de suspension de la soixante-et-onzième session au vendredi 23 décembre 2016?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je voudrais également consulter les membres au sujet de la prolongation des travaux de la Cinquième Commission. Les membres se souviendront qu'à sa 51<sup>e</sup> séance plénière, le 5 décembre 2016, l'Assemblée générale a décidé de prolonger les travaux de la Cinquième Commission au vendredi 16 décembre. Toutefois, j'ai été informé par le Président de la Cinquième Commission que celle-ci sollicite une prolongation de ses travaux jusqu'au vendredi 23 décembre, au motif qu'une telle prorogation permettrait de dégager un consensus sur les projets de résolution sur lesquels elle n'a pas encore statué.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au vendredi 23 décembre 2016?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*La séance est levée à 12 h 55.*